

2022- 2023

RAPPORT ANNUEL DE GESTION



Société du Centre des congrès
de Québec





CENTRE
DES CONGRÈS
DE QUÉBEC

2022-2023 EN BREF

REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE

Congrès	5 299 387 \$
Salons	1 166 805 \$
Réunions	1 725 894 \$
Spectacles/banquets	749 672 \$
Autres	650 639 \$
Intérêts	149 830 \$
Revenus autonomes totaux	9 742 227 \$

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonctionnement	4 293 061 \$
Taxes	4 704 939 \$
COVID-19	496 000 \$
Investissement et financement en immobilisations	6 250 414 \$
Subvention totale	15 744 414 \$

DÉPENSES

Dépenses annuelles totales	29 220 656 \$
----------------------------	---------------

EFFECTIF

Nombre d'employés	72
-------------------	----

ACTIVITÉS

Nombre d'événements	247
Participants en présentiel	202 750
Nuitées	136 467
Impact économique total	157 619 000 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	9 742 227 \$
Frais d'événements	2 688 584 \$
Frais d'exploitation	12 144 368 \$
Taxes	4 704 939 \$
Frais financiers	1 502 457 \$
Déficit de l'exercice	(1 501 765) \$

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers	46 956 815 \$
Actifs non financiers	93 463 730 \$
Immobilisations corporelles	93 147 562 \$
Dette à long terme	37 045 756 \$
Remboursement de la dette à long terme	3 231 667 \$
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 323 631 \$

AVIS AUX LECTEURS

POINT DE LANGUE ET PRÉCISIONS

Les termes « Impact économique » et « Retombées économiques » utilisés dans le présent rapport annuel sont des appellations équivalentes. Elles se réfèrent aux impacts de l'argent neuf engendrés par les dépenses touristiques des participants aux activités du Centre des congrès de Québec.

L'activité économique vise les dépenses des participants aux activités du Centre des congrès de Québec non admissibles aux calculs des impacts économiques parce qu'effectuées par des locaux. La somme des impacts économiques et des activités engendrées par les locaux représente l'activité économique globale liée au Centre des congrès de Québec.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE À LA MINISTRE	6
LETTRE À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	7
DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	8
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	9
MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	10
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2022-2023	11
GOVERNANCE	12
REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES	29
PLAN DE RELANCE 2022-2023	30
RESSOURCES HUMAINES	33
IMPACT ÉCONOMIQUE	36
PERFORMANCE GLOBALE : RÉSULTATS DE L'ANNÉE	41
EN SYNERGIE AVEC LE MILIEU	45
VENTES, MISE EN MARCHÉ ET COMMUNICATIONS	46
EXPÉRIENCE CLIENT	50
GESTION IMMOBILIÈRE	52
REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	53
EXERCICE FINANCIER EN BREF	58
ÉTATS FINANCIERS	59
CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL	80
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS	86

LETTRE À LA MINISTRE

Madame Caroline Proulx
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* de la Société du Centre des congrès de Québec.

Celui-ci présente les résultats de l'exercice financier clos le 31 mars 2023, la mission, la vision, les valeurs et les objectifs de la Société. Vous y trouverez également les faits saillants et les résultats de l'année 2022-2023. Je tiens à vous assurer que les exigences du gouvernement en matière de reddition de comptes sont respectées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes plus cordiales salutations.

Le président du conseil d'administration,



Alain Aubut

LETTRE À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

Présidente de la Commission de l'Assemblée nationale

Présidente de la Sous-commission de la réforme parlementaire

Députée de Montarville

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* de la Société du Centre des congrès de Québec.

Il s'agit d'un bilan des activités de la Société. Celui-ci résume ses réalisations, ses objectifs, ses résultats ainsi que les faits saillants pour l'exercice.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Caroline Proulx

Ministre du Tourisme

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont sous ma responsabilité.

Le Rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Société du Centre des congrès de Québec présente :

- La mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- Les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats en lien avec le contexte économique;
- Des données fidèles et fiables à tous égards importants.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation, telle qu'elle se présentait le 31 mars 2023.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, reading "Pierre-Michel Bouchard".

Pierre-Michel Bouchard

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

L'année 2022-2023 s'est révélée remarquable sur plusieurs niveaux, bien que les deux premiers mois de 2022 laissent encore planer l'incertitude d'une pandémie omniprésente.

Les résultats que la Société peut en tirer sont excellents, tant en nombre d'événements accueillis qu'en revenus générés.

Le Centre des congrès de Québec n'a rien perdu de son statut de joueur majeur dans l'industrie du tourisme d'affaires et de son rôle de moteur économique pour la région. Le présent rapport annuel en témoigne.

Pour livrer tous les projets prévus en cours d'année, tout en assurant des services de qualité aux visiteurs et aux organisateurs d'événements, la grande équipe du Centre des congrès de Québec a usé de stratégies qui ont porté fruit. Cela se traduit par un taux de satisfaction de la clientèle s'élevant à 94 %. Je félicite l'équipe en place pour son travail accompli en 2022-2023.

Je termine en prenant le temps de remercier chaque membre du personnel de la Société, les partenaires sous-traitants, et le comité de gestion pour leur importante contribution au quotidien. Je souligne également la disponibilité et l'engagement des membres du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration,



Alain Aubut



MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le début de l'année 2022-2023, qui s'entamait encore sous le signe de l'incertitude et des restrictions, aura finalement laissé place à un calendrier d'événements bien chargé et à une belle visibilité du Centre des congrès de Québec sur la scène internationale. Une fois de plus, l'équipe de la Société a su s'adapter selon l'évolution de la situation sanitaire pour maximiser les confirmations et la tenue d'événements. Les chiffres et les résultats détaillés dans le présent rapport parlent d'eux-mêmes : 247 événements accueillis, dont 13 congrès internationaux, le tout générant une activité économique globale de plus de 157 M\$ pour la région de Québec.

À l'été 2022, pouvant enfin se rassembler après plusieurs mois, les congressistes et délégués de partout dans le monde ont été nombreux à visiter la Capitale-Nationale et le Centre des congrès à l'occasion de leur événement ou réunion d'affaires. Cette saison, qui est habituellement moins achalandée pour notre industrie, a généré une affluence record en nos murs. La diversité des événements accueillis, passant d'un championnat mondial de magie par un congrès scientifique et international sur les insectes comestibles, démontre toute la polyvalence de nos espaces et la grande expertise de nos équipes en place. Malgré le manque de main-d'œuvre et les défis logistiques que cela entraînait, la satisfaction de la clientèle est demeurée au rendez-vous et chaque événement livré s'est avéré un succès.

Tout cela a préparé le terrain à une année 2023 que l'on peut enfin qualifier de normale, allant même au-delà de nos attentes! Une année où les congrès internationaux étaient de retour en force, où nos initiatives en développement durable rayonnaient plus que jamais et où notre personnel a démontré qu'il n'avait rien perdu de son savoir-faire et de son savoir-être.

Je profite de cette édition 2022-2023 du rapport annuel de gestion pour remercier l'ensemble du personnel de la Société ainsi que les partenaires sous-traitants pour leur travail exemplaire, le président et les membres du conseil d'administration pour leur confiance, ainsi que les

ambassadeurs de congrès qui font briller les industries clés de Québec à l'international.

À l'aube de sa 27^e année, le rôle du Centre des congrès dans le rayonnement et la santé économique de Québec est amplement confirmé aux yeux de la clientèle et des intervenants socioéconomiques d'ici. Au cours des prochaines années, nous attirerons cette fois des gens d'affaires nouveaux, des ambassadeurs et des scientifiques à prendre part à notre développement, à utiliser notre savoir-faire pour se propulser en avant, et finalement, à prendre un chemin tout sauf conventionnel pour faire de ces observateurs des acteurs!

Le président-directeur général,



Pierre-Michel Bouchard



FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2022-2023

Relance du tourisme d'affaires

Reprise en force des événements et activités congrès dès avril 2022, levée de l'essentiel des mesures sanitaires.

Événements exceptionnels

Accueil d'événements d'envergure mondiale dont le Rendez-vous d'affaires de la francophonie, le Championnat du monde de magie FISM, le Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM).

Audit de performance

Dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec en mai 2022. La Société est satisfaite des conclusions de ce rapport.

Leadership dans l'industrie

Nomination de M. Pierre-Michel Bouchard, président-directeur général, en tant que membre du conseil d'administration de Convention Centres of Canada (CC of C).

Nouvelles orientations

Réalisation du plan de relance 2022-2023 et élaboration d'un nouveau plan stratégique pour la période 2023-2025.

Performance économique

Début des travaux de révision des vecteurs de dépenses quotidiennes utilisés dans la méthode de calcul des retombées économiques et mise en application des recommandations du rapport de l'audit de performance du Vérificateur général du Québec.

Accessibilité Web

Mise à jour du site Internet du Centre des congrès de Québec pour mieux satisfaire les standards d'accessibilité du Web et optimiser l'expérience utilisateur.

Toujours plus vert

Mise de l'avant des multiples actions écoresponsables déjà en place : 15 ans d'existence du programme d'organisation d'événements écoresponsables, meilleure structuration de l'information sur le site Internet, prix Platine pour la réduction des émissions de GES du bâtiment dans le cadre du Défi énergie en immobilier.

Gestion d'infrastructures

Fin des travaux de réfection de la toiture du Centre des congrès à l'été 2022.



GOVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le gouvernement nomme 11 administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société. Ces derniers n'ont reçu aucune rémunération au cours de l'exercice. Cependant, le gouvernement a annoncé en mars 2023 la mise en vigueur d'une rémunération à compter du 1^{er} avril 2023, et ce, pour tous les conseils d'administration des sociétés d'État assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Enfin, dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration dispose d'un budget afin de faire appel à des consultants ou experts externes, s'il le juge à propos.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPECTE LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES. PLUS PRÉCISÉMENT :

- Le conseil compte présentement cinq hommes et six femmes;
- Tous les membres ont un statut de membre indépendant, à l'exception du président-directeur général;
- Au moins un membre était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- Au moins une personne représente une des composantes de la diversité de la société québécoise;
- Au moins un administrateur est membre d'un ordre professionnel comptable;
- Au moins trois membres sont nommés après consultation des organismes représentatifs du milieu (selon l'article 5 de la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec*).

Enfin, chaque réunion du conseil d'administration et des comités est suivie d'une période de huis clos.

PROFIL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	DOMAINES
CLIENTÈLE	• Sciences de la vie/santé • Assurances • Industriel/manufacturier
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	• Hébergement • Tourisme et culture • Communauté d'affaires
ADMINISTRATION	• Droit • Comptabilité/finances • Ressources humaines • Marketing/communication/mise en marché • Processus/technologies de l'information

COMPÉTENCES D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES LIÉES AU SAVOIR-ÊTRE	• Intégrité • Objectivité • Sens de l'éthique • Ouverture d'esprit
COMPÉTENCES LIÉES AU SAVOIR-FAIRE	• Communications • Vision • Sens politique • Esprit de décision et solidarité
COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES	Comité d'audit : Un des membres doit détenir un titre professionnel comptable (CPA).

FORMATION CONTINUE

Le comité de gouvernance et d'éthique analyse et détermine les besoins en formation continue pour les administrateurs. Pour ce faire, une consultation est menée annuellement auprès des administrateurs quant à leurs besoins et le comité propose au conseil d'administration des formations sur mesure.

Entre autres, des hyperliens vers des capsules de formation en lien avec la sécurité de l'information numérique ont été transmis aux administrateurs.

Ces courtes formations, dispensées par l'Académie de la transformation numérique (ATN), traitaient de sujets tels que l'hameçonnage, l'ingénierie sociale ou l'art de la manipulation, les virus et rançongiciels ainsi que la sécurité des appareils mobiles.

De plus, certains membres ont participé à des formations non dispensées par la Société ou ont fait du mentorat au cours de la dernière année.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2023

Alain Aubut

Président

Administrateur de sociétés et mentor pour entrepreneur

Après avoir créé plusieurs entreprises, M. Alain Aubut s'est concentré à soutenir et à accompagner les entrepreneurs. À titre de vice-président et de président-directeur général de deux grandes organisations vouées au développement économique du Québec, soit la Fondation de l'entrepreneurship et la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, il a réalisé plusieurs actions pour stimuler la culture entrepreneuriale au Québec en mobilisant des entrepreneurs et des acteurs socioéconomiques.

Entrepreneur engagé, notamment au sein de l'industrie des technologies de l'information, M. Aubut a réalisé des mandats de consultation pour plusieurs dizaines d'entreprises canadiennes et étrangères, en Europe et en Afrique francophone, ainsi que pour des organismes tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Banque mondiale. Il a été et est toujours membre de plusieurs conseils d'administration et comités consultatifs. Enfin, il été nommé Personnalité de l'année 2011 par le Réseau Action TI, un hommage rendu aux personnes ayant marqué l'industrie des technologies au Québec, puis Personne d'influence par Québec Destination affaires, en 2016. En mai 2017, il a été reçu Chevalier de l'ordre national du mérite pour avoir favorisé les relations entre la France et le Québec.



Annie April

*Directrice des opérations
Hôtel Classique*

Mme Annie April est directrice des opérations à l'Hôtel Classique de Sainte-Foy. À ce titre, elle assure le bon fonctionnement de l'ensemble des différents départements en établissant les normes et procédures à suivre, elle contrôle les revenus et dépenses de l'établissement, organise les ressources humaines et matérielles et planifie la rentabilité et la pérennité de l'entreprise. Mme April travaille dans le milieu hôtelier depuis plus de 35 ans. Elle a à cœur le développement du tourisme d'affaires dans la région et s'implique entre autres au sein du comité stratégique de Québec Destination affaires.

Rénald Bergeron

Administrateur de sociétés

Médecin et professeur retraité de l'Université Laval

M. Rénald Bergeron agit à titre d'administrateur de sociétés, il est médecin inactif du Collège des médecins du Québec et professeur retraité de l'Université Laval. Il a agi à titre de vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé de l'Université Laval (2017-2022). Diplômé en médecine de l'Université Laval et certifié fellow du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), il a occupé la fonction de doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval (2010-2017) et de professeur titulaire au Département de médecine familiale et de médecine d'urgence. M. Bergeron a occupé auparavant les postes de directeur de son département, de vice-doyen au développement stratégique, puis de vice-doyen à la pédagogie et au développement professionnel continu. Médecin de famille, il a pratiqué et enseigné à l'UMF Laval devenue GMF-U Quatre-Bourgeois. Il a contribué de manière importante au développement de plusieurs réseaux de collaboration à l'Université et dans le réseau de la santé et s'est impliqué activement au sein de plusieurs comités et conseils d'administration tout au long de sa carrière.



Kathleen Bilodeau

Directrice générale

Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France

Mme Bilodeau est gestionnaire depuis plus de 24 ans dans le domaine financier chez Desjardins. Elle a occupé plusieurs postes de gestion et est, depuis 2011, directrice générale à la Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France. Elle a siégé de 2014 à 2021 au conseil d'administration de Desjardins Sécurité financière (DSF). Depuis mars 2021, elle participe au conseil d'administration du Mouvement Desjardins en tant qu'observatrice, à titre de directrice générale. Elle siège aussi, en tant qu'observatrice, à la Commission audit et inspection ainsi qu'à la Commission coopération et culture. Elle possède une maîtrise en développement et gestion des organisations ainsi qu'un baccalauréat en sciences de la consommation de l'Université Laval.

Pierre-Michel Bouchard

Président-directeur général

Société du Centre des congrès de Québec

Président-directeur général de la Société du Centre des congrès de Québec depuis 2007, M. Pierre-Michel Bouchard a quelque 35 années d'expérience à titre d'avocat, entre autres chez Fasken Martineau. Au cours de sa carrière, M. Bouchard s'est impliqué au sein de plusieurs organismes régionaux. Notamment, il préside actuellement le comité stratégique de Québec Destination affaires, la force de vente régionale unifiée en tourisme d'affaires, et est membre du conseil d'administration du Carnaval de Québec et de Destination Québec cité. M. Bouchard a reçu plusieurs distinctions honorifiques au fil des ans : il a entre autres été récipiendaire de l'Ordre national du Mérite de la République française en 1998 et nommé membre de l'Ordre du Canada en 2016, en reconnaissance de son dévouement à la promotion de la culture et du sport, et à son engagement civique à la Ville de Québec.



Ian Gailer

*Conseiller principal
Gailer & Co.*

Gestionnaire culturel formé en radio et télévision au Cégep de Jonquière et diplômé en administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Ian Gailer s'implique de multiples manières auprès de la relève et de nombreux organismes culturels canadiens. À la direction du Festival de cinéma de la ville de Québec (FCVQ), il a favorisé sa croissance exponentielle tout comme lorsqu'il a agi à titre de directeur général du festival REGARD et en tant que président du Conseil des arts de Saguenay. Enfin, M. Gailer a fait partie du Conseil national du cinéma et de la télévision (CNCT) de la SODEC entre 2015 et 2020 et siège maintenant aux conseils d'administration du Carnaval de Québec et de TV5. En 2020, il a fondé son entreprise d'amélioration de la performance, Gailer & Co., en s'inspirant du mouvement du *Growth Hacking* et des nombreuses compétences de son réseau.

Sophie Gauthier

*Avocate-associée
Verdon Armanda Gauthier, avocats*

Me Sophie Gauthier exerce en droit familial au cabinet Verdon, Armanda, Gauthier, avocats. Elle est reconnue pour faire avancer le droit de la famille par l'organisation de plusieurs activités de formation, de conférences et d'animations en plus de s'investir auprès de son ordre professionnel depuis le début de sa pratique en siégeant aux conseils d'administration du Jeune Barreau de Québec, du Barreau du Québec et comme administratrice au conseil général du Barreau du Québec. On lui doit notamment la création du Programme d'assistance parentale pour les membres travailleurs autonomes (APTA) pour lequel elle s'est battue pendant plusieurs années. Elle est impliquée au sein du Partenariat de recherche séparation parentale et recomposition familiale, de l'Université Laval et travaille depuis plusieurs années à mettre sur pied des programmes novateurs pour adapter le système judiciaire à la réalité des litiges familiaux sévères.



Gilles Hamel

Consultant et administrateur de sociétés

M. Gilles Hamel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Depuis mars 2019, il agit comme consultant et administrateur de sociétés. Auparavant, il a été Vice-président exécutif et chef des opérations financières de Fonds de placement immobilier Cominar pendant six années. Avant cela, M. Hamel a fait carrière chez PricewaterhouseCoopers à titre d'associé en certification pendant trente-trois années au cours desquelles il a assumé les fonctions d'associé responsable de la vérification de nombreuses sociétés publiques cotées en Bourse.

Renée Laflamme

*Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelle
iA Groupe financier*

Mme Renée Laflamme est vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles chez iA Groupe financier. Elle assume la direction des activités de ce secteur à travers le pays. Elle est responsable de la stratégie de croissance de l'assurance, épargne et retraite individuelles de même que de l'ensemble des activités soit la distribution, la tarification, le développement de produits, la mise en marché et l'administration. Elle assume aussi la direction des activités de PPI Management et fait partie du comité exécutif de la Société.



Anja Okuka

*Présidente et copropriétaire
Café Okuz inc.*

*Vice-présidente du développement des affaires
Café Castelo inc.*

Mme Anja Okuka occupe le poste de vice-présidente du développement des affaires et du marketing chez Café Castelo inc. Elle y assure la relève de l'entreprise familiale aux côtés de son frère. Elle est impliquée dans plusieurs organismes philanthropiques et dans la communauté d'affaires, souhaitant ainsi devenir un leader positif dans son entreprise et dans la société. Depuis ses débuts en entrepreneuriat, Mme Okuka a été récompensée à de nombreuses reprises pour son parcours, notamment en remportant le grand prix de la Jeune personnalité d'affaires de l'année 2018, décerné par la Jeune Chambre de commerce de Québec et en ayant reçu une distinction de la Banque Nationale, aussi en 2018, comme Coup de cœur.

Catherine Privé

*Présidente et chef de la direction
Alia Conseil*

Présidente et chef de la direction de Alia Conseil, co-fondatrice et associée depuis plus de 25 ans, Mme Catherine Privé est psychosociologue, spécialisée dans l'analyse et le développement des organisations. Fière d'être à la tête de Alia Conseil, qui est aujourd'hui une référence au Québec en développement organisationnel, Mme Privé travaille continuellement à faire évoluer la firme vers des services novateurs en étant à l'affût des tendances et des meilleures pratiques. Elle est appelée à titre de conférencière à rencontrer des dirigeants d'entreprises, tant au Québec qu'en France pour le réseau APM. Mme Privé s'implique activement dans le milieu des affaires et siège aussi au conseil d'administration de l'École d'entrepreneurship de Beauce depuis septembre 2019.



NOM ET TITRE	DÉBUT / FIN MANDAT	SECTEURS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS		PARTICIPATION À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M. Alain Aubut Administrateur de sociétés et mentor pour entrepreneur	21 octobre 2020 au 20 octobre 2025	Secteur	Administration, technologies de l'information, développement économique	• Capitale mobilité
		Domaine	Gestion, administration	
		Expérience	Gestion d'entreprises, services-conseils	
Mme Annie April Directrice des opérations Hôtel Classique	28 août 2019 au 27 août 2023	Secteur	Activité économique	
		Domaine	Hébergement et tourisme d'affaires	
		Expérience	Gestion d'entreprises touristiques	
Dr Rénaud Bergeron Administrateur de sociétés Médecin et professeur retraité de l'Université Laval	29 mai 2019 au 28 mai 2023	Secteur	Sciences de la vie/santé	
		Domaine	Gestion	
		Expérience	Enseignement, développement de réseaux de collaboration	
Mme Kathleen Bilodeau Directrice générale Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France	28 août 2019 au 27 août 2023	Secteur	Banques	• Fédération des caisses Desjardins du Québec • Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec de Québec (hiver 2019)
		Domaine	Gestion	
		Expérience	Gestion financière, administration	
M. Pierre-Michel Bouchard Président-directeur général Société du Centre des congrès de Québec	5 février 2022 au 4 février 2024	Secteur	Administration	• Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec de Québec (hiver 2019) • Carnaval de Québec • Destination Québec cité • Convention Centres of Canada
		Domaine	Droit, administrateur de sociétés certifié	
		Expérience	Gestion de société d'État	

NOM ET TITRE	DÉBUT / FIN MANDAT	SECTEURS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS		PARTICIPATION À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M. Ian Gailer Consultant principal Gailer & Co.	29 mai 2019 au 28 mai 2023	Secteur	Tourisme et culture	• Carnaval de Québec • TV5 Québec Canada
		Domaine	Marketing, communications, mise en marché	
		Expérience	Gestion d'entreprise	
Me Sophie Gauthier Avocate-associée Verdon, Armanda, Gauthier, avocats	22 avril 2020 au 21 avril 2024	Secteur	Administration	
		Domaine	Droit	
		Expérience	Droit de la famille, coordination de projet de recherche, enseignement et formation professionnelle	
M. Gilles Hamel CPA Consultant et administrateur de sociétés	28 août 2019 au 27 août 2023	Secteur	Finances	• Groupe Sani-Tech inc.
		Domaine	Comptabilité et fiscalité	
		Expérience	Gestion financière, gestion de ressources humaines	
Mme Renée Laflamme FCPA, CFA Vice-présidente exécutive Assurance, Épargne et Retraite individuelles iA Groupe financier	2 février 2022 au 1 ^{er} février 2026	Secteur	Finances, assurances	• LIMRA (autrefois Life Insurance Marketing and Research Association) • Finances Montréal
		Domaine	Comptabilité et fiscalité	
		Expérience	Gestion financière, gestion de ressources humaines	
Mme Anja Okuka Présidente et copropriétaire Café Okuz inc. Vice-présidente du développement des affaires Café Castelo inc.	22 avril 2020 au 21 avril 2024	Secteur	Administration	
		Domaine	Marketing, communications, mise en marché	
		Expérience	Gestion d'entreprise	
Mme Catherine Privé MAP, CRHA Présidente et chef de la direction Alia Conseil	28 août 2019 au 27 août 2023	Secteur	Administration	• École d'entrepreneurship de Beauce • Chambre de commerce et d'industrie de Québec
		Domaine	Management	
		Expérience	Ressources humaines, développement organisationnel, management, stratégies de gestion, formation	

SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Suivi régulier des activités, des résultats de vente, des stratégies de mise en marché ainsi que des actions mises en place à la suite de la pandémie de la COVID-19.
- Sur recommandation du comité d'audit, approbation des états financiers annuels, du plan d'immobilisations, du budget, de la programmation annuelle sur les investissements en ressources informationnelles et des prévisions budgétaires pluriannuelles 2022-2028.
- Suivi des travaux en lien avec l'audit de performance du Vérificateur général.
- Adoption du plan stratégique et participation à une rencontre de réflexion stratégique.
- Adoption du Rapport annuel de gestion 2021-2022.
- Réception du bilan annuel en lien avec les technologies de l'information.
- Suivi des actions de Québec Destination affaires, la force de vente régionale en tourisme d'affaires.
- Adoption de diverses résolutions d'ordre administratif.

ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le quorum a été constaté à toutes les séances du conseil d'administration. Certaines absences résultent de reports de réunion en raison d'imprévus. Celles-ci ont toutes été justifiées à la satisfaction du conseil. Il faut noter que le président du conseil est membre du comité d'audit et participe à toutes les réunions des comités.

Le tableau suivant détaille l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités. Il faut souligner qu'en plus des rencontres comptabilisées au tableau, et compte tenu de leur expertise, les membres du conseil d'administration peuvent être appelés à participer à des rencontres en lien avec des projets spécifiques ou à conseiller le PDG. De plus, les comités du conseil peuvent choisir de se rencontrer en cours d'année pour échanger à huis clos. Ces rencontres ne sont pas comptabilisées dans le tableau puisqu'elles sont informelles et que la direction ne se joint pas aux discussions.

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DES AFFAIRES	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
	6 RÉUNIONS AU TOTAL	4 RÉUNIONS AU TOTAL	3 RÉUNIONS AU TOTAL	1 RÉUNION AU TOTAL	2 RÉUNIONS AU TOTAL
Annie April	6	4	S.O.	S.O.	S.O.
Alain Aubut	6	3	3	1	2
Rénald Bergeron	6	S.O.	S.O.	1	S.O.
Kathleen Bilodeau	6	S.O.	3	S.O.	2
Pierre-Michel Bouchard	6	4	3	1	2
Ian Gailer	6	S.O.	S.O.	S.O.	2
Sophie Gauthier	4	S.O.	3	S.O.	S.O.
Gilles Hamel	5	4	S.O.	S.O.	S.O.
Renée Laflamme	6	3	S.O.	S.O.	S.O.
Anja Okuka	5	S.O.	S.O.	1	S.O.
Catherine Privé	4	S.O.	S.O.	1	2

COMITÉ D'AUDIT

Membres

- Gilles Hamel, CPA, président
- Annie April
- Alain Aubut
- Renée Laflamme, FCPA, CFA

Mandat

Le conseil d'administration est secondé par le comité d'audit pour tout ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, les états financiers annuels, la vérification externe, les contrôles internes et la gestion des risques.

Sujets abordés

- Suivi des conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur les opérations de la Société et des actions mises en place.
- Examen des états financiers trimestriels et du suivi budgétaire.
- Révision des états financiers et recommandation de leur adoption au conseil d'administration.
- Examen de la déclaration de la direction à chaque réunion.
- Vérification des mesures de contrôle administratif.
- Discussion avec la direction sur le budget annuel et recommandation pour son adoption au conseil d'administration.
- Présentation des prévisions budgétaires pluriannuelles 2022-2028.
- Suivi des travaux du Vérificateur général concernant l'audit de performance de la Société.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Membres

- Catherine Privé, MAP, CRHA, présidente
- Alain Aubut
- Kathleen Bilodeau
- Ian Gailer

Mandat

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place de politiques et de programmes concernant les ressources humaines de la Société. Il voit à l'élaboration des critères d'évaluation du président-directeur général. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à établir un programme de planification de la relève des dirigeants.

Sujets abordés

- Réception du bilan annuel des activités de ressources humaines à la Société.
- Participation à l'évaluation du président-directeur général et discussion sur les attentes pour la prochaine année.
- Suivi des conséquences de la pandémie et de la rareté de main-d'œuvre sur le personnel.
- Réception du plan de relève du personnel de la Société.
- Présentation des résultats des groupes de discussion et du sondage mené auprès du personnel et du conseil d'administration concernant l'image de marque et la marque employeur.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Membres

- Sophie Gauthier, présidente
- Kathleen Bilodeau
- Alain Aubut

Mandat

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance ainsi qu'aux questions relatives à la déontologie et à l'éthique. Le comité a notamment la responsabilité de préparer le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général. Lorsque les mandats d'administrateurs viennent à échéance, le comité, à partir du profil de compétence, propose des candidatures au conseil, lesquelles sont acheminées au ministre responsable. Le comité est également responsable du développement d'une offre de formation pour les administrateurs. Enfin, il effectue l'évaluation du fonctionnement du conseil et supervise l'exercice d'évaluation des administrateurs et des présidents de comités.

Sujets abordés

- Révision des déclarations annuelles des administrateurs.
- Suivi de l'exercice annuel d'évaluation des administrateurs et du sondage sur le fonctionnement du conseil.
- Réception du bilan des activités en matière de gouvernance et d'éthique à la Société.
- Planification en lien avec les postes d'administrateurs arrivant à échéance.
- Proposition d'activités de formation aux membres du conseil.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DES AFFAIRES

Membres

- Annie April, présidente
- Rénauld Bergeron
- Catherine Privé
- Anja Okuka
- Alain Aubut

Mandat

Le comité de développement stratégique des affaires assure un suivi des résultats des ventes et soutient le conseil sur le choix des grandes orientations du plan stratégique triennal.

Sujets abordés

- Analyse du portrait des congrès internationaux prévus pour les prochaines années.
- Réception du bilan du plan de communications et de mise en marché 2021-2022 ainsi que le bilan du plan de communication élaboré spécialement pendant la pandémie.
- Participation à l'élaboration du plan stratégique et discussions sur les grandes orientations.

COMITÉ DE GESTION



Pierre-Michel Bouchard
Président-directeur général



Sindie Boutin
Directrice, Administration



Ann Cantin
*Directrice, Communications
et mise en marché*



Marc Poirier
*Directeur, Gestion immobilière
et soutien aux événements*



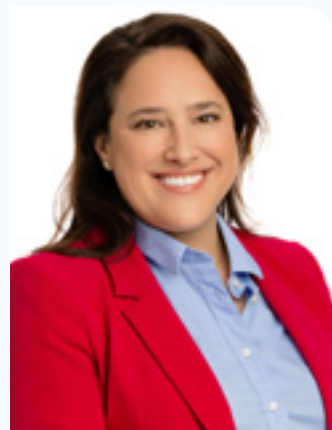
Lynn Chiasson
Directrice adjointe, Ventes



Caroline Langelier
Directrice, Ventes



Caroline Bérubé
Directrice, Expérience client



Catherine Forgues
Directrice adjointe, Événements

Notes :

Jusqu'au 30 octobre 2022, Mme Sylvie Godbout a occupé la fonction de directrice de l'administration, secrétaire générale et responsable des affaires juridiques.

M. Christian Lessard, conseiller au président-directeur général, participe également au comité de gestion.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES SIX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

NOMS ET FONCTIONS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE ¹	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT ²	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS ³	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	RÉGIME D'INTÉRÊS-SÉMENT À LONG TERME VERSÉ (RILT)			
Pierre-Michel Bouchard <i>Président-directeur général</i>	232 138 \$	-	-	-	3 106 \$	235 244 \$
Sylvie Godbout⁴ <i>Directrice, Administration</i> <i>Secrétaire générale</i> <i>Responsable des affaires juridiques</i>	116 500 \$	-	-	10 543 \$	3 236 \$	130 279 \$
Caroline Langelier <i>Directrice, Ventes</i>	140 895 \$	-	-	14 316 \$	6 599 \$	161 810 \$
Ann Cantin <i>Directrice, Communications</i> <i>et mise en marché</i>	140 895 \$	-	-	14 316 \$	5 830 \$	161 041 \$
Caroline Bérubé <i>Directrice, Expérience client</i>	140 795 \$	-	-	14 313 \$	2 330 \$	157 438 \$
Marc Poirier <i>Directeur, Gestion immobilière et soutien aux événements</i>	140 895 \$	-	-	14 316 \$	2 119 \$	157 330 \$

¹ Inclut une rétroactivité salariale pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022 ainsi qu'une rémunération additionnelle correspondant à 1 % du salaire régulier reçu du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021. Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2022-2023.

² Le personnel d'encadrement participe au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

³ Peuvent notamment inclure une contribution de l'employeur pour les primes d'assurance collective, aux cotisations professionnelles, au stationnement et un montant forfaitaire dans le cadre d'une entente avec Québec Destination affaires (QDA).

⁴ Mme Sylvie Godbout a quitté pour la retraite le 30 octobre 2022. Sa rémunération de base versée inclut le versement de sa banque de vacances. Pour l'année financière 2022-2023, la valeur annualisée est de 210 901 \$ pour la rémunération globale, de 17 133 \$ pour la contribution au régime de retraite et de 4 456 \$ pour les autres avantages.

Il faut noter qu'en 2022-2023, aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs de la Société.

La rémunération, les avantages sociaux et autres conditions de travail du président-directeur général sont déterminés par le gouvernement. L'évaluation de la performance du président-directeur général relève du président du conseil, et la cote d'évaluation est transmise au Secrétariat aux emplois supérieurs.

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la Charte de la langue française et à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le comité permanent de la politique linguistique a veillé à l'application de sa politique linguistique et à son respect dans toutes les sphères d'activité de l'organisation.

Le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français a été sanctionnée. Étant un organisme de l'Administration publique, la Société fait preuve d'exemplarité en matière d'utilisation du français. La langue officielle du travail, du commerce et des affaires est le français.

Toutefois, puisque la Société effectue des relations commerciales à l'international, 22 postes exigent la maîtrise de la langue anglaise, qui est nécessaire pour accomplir des tâches dans le cadre de leurs fonctions.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* impose des obligations telles que :

- Désignation d'un responsable du suivi des divulgations, soit le président-directeur général et, dans l'éventualité où celui-ci serait visé, la directrice de l'administration.
- Mise en place d'une procédure de divulgation.
- Diffusion de cette procédure de divulgation à l'ensemble de son personnel.

Encore cette année, la Société a respecté les obligations de la Loi. Au cours de l'année 2022-2023, la Société n'a traité aucune divulgation d'acte répréhensible.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, toutes les obligations de publication d'informations sur le site Internet ont été rencontrées.

Quatre demandes d'accès à l'information ont été reçues par la Société. Elles ont toutes été acceptées entièrement et traitées dans un délai inférieur à 20 jours. Celles-ci concernaient :

- La rémunération de membres du personnel de la direction;
- La représentation des communautés noires;
- Les candidats considérés et la candidature recommandée pour le poste de PDG.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RÉALISÉES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

- La Société a mis en place un comité en accès à l'information et protection des renseignements personnels. Celui-ci est composé de la secrétaire générale, de la directrice de l'administration et de la responsable des technologies de l'information.
- Une politique et des procédures ont été élaborées en matière de gestion et de traitement des renseignements personnels ainsi que concernant les incidents de confidentialité.

Plusieurs activités de sensibilisation et de formation ont été organisées en cours d'année, notamment :

- Certains membres du personnel ont participé à des activités de formation spécifiques aux nouvelles exigences de la Loi, plus précisément concernant les ressources humaines et dans le cadre de la mise à jour du site Internet.
- La secrétaire générale a participé au Programme de formation professionnelle en accès à l'information et protection des renseignements personnels (AAPI).
- L'équipe des technologies de l'information est toujours à l'affût des nouvelles tendances et a entre autres participé à une formation en lien avec la sécurité et le contrôle des appareils mobiles.
- Des capsules d'information ont été diffusées à l'ensemble du personnel quant au risque de cyberattaques, et ce, dans le cadre du mois de la cybersécurité, en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
- Tout le nouveau personnel est invité à visionner quatre capsules en lien avec la cyberdéfense, et ce, dès l'embauche. Celles-ci avaient été partagées à tout le personnel à l'automne 2021.

Suivant la politique gouvernementale sur la cybersécurité, une application de contrôle et sécurité des périphériques a été installée sur tout l'équipement informatique qui appartient à la Société.

ÉTHIQUE

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'a été traitée en 2022-2023.

En annexes se trouvent le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs ainsi que le Code d'éthique du personnel de la Société.

GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En lien avec la reddition de comptes des organismes publics en matière d'approvisionnement et de ressources informationnelles, la Société présente un tableau indiquant l'état des débours planifiés et réels dans ce domaine.

En 2022-2023, les dépenses en ressources informationnelles de la Société sont inférieures aux débours planifiés résultant de report dans les projets d'investissements. Ces débours sont en lien avec ses activités afin de poursuivre et de réaliser ses objectifs, tout en respectant les nouvelles obligations exigées du gouvernement en matière de sécurité informatique.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles au 31 mars 2023			
	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS EN RI RÉELS POUR L'EXERCICE	ÉCART
Projets de développement	-	-	-
Activités (continuité et encadrement)	899 082 \$	735 992 \$	163 090 \$
Total	899 082 \$	735 992 \$	163 090 \$

AUDIT DE PERFORMANCE

À l'automne 2020, en vertu de la *Loi sur le Vérificateur général*, des travaux d'audit de performance de la gestion des centres de congrès étaient lancés. Les travaux pour le Centre des congrès de Québec ont été entamés en novembre 2020 et se sont poursuivis au cours de l'exercice 2021-2022. En raison du contexte de pandémie, la presque totalité des travaux a été réalisée à distance. Le rapport de l'audit de performance a été déposé en mai 2022. Dans l'ensemble, la Société est satisfaite des conclusions du rapport du Vérificateur général du Québec. Les deux seules recommandations reçues visaient certains vecteurs pour calculer les retombées économiques et l'amélioration du plan de maintien des actifs. Un plan d'action a par la suite été élaboré et celui-ci a été déposé à la Commission de l'administration publique.

REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

AU 31 MARS 2023

BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFIÉS

CATÉGORIES DE REVENUS	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	MÉTHODE D'INDEXATION DES TARIFS
Location d'espaces	Valeur marchande	Janvier 2023	Ajustement des tarifs selon la concurrence
Redevances	Valeur marchande		Entente contractuelle
Services auxiliaires	Valeur marchande	Septembre 2022	Ajustement des tarifs selon la concurrence

CATÉGORIES DE REVENUS	REVENUS (\$)	FRAIS (\$)	NIVEAU DE FINANCEMENT (\$)	% ATTEINT	% VISÉ
Location d'espaces	3 118 181	6 336 771	(3 218 590)	49 %	40 %
Redevances	3 313 369	6 083 301	(2 769 932)	54 %	33 %
Services auxiliaires	2 697 982	2 942 055	(244 073)	92 %	67 %
Total	9 129 532	15 362 127	(6 232 595)	59 %	42 %

CONTRATS DE SERVICE

CONTRATS DE SERVICE DONT LE MONTANT EST DE 25 000\$ ET PLUS,
CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2022 ET LE 31 MARS 2023

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique	0	
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	15	1 860 652,83 \$
Total des contrats de service	15	1 860 652,83 \$

PLAN DE RELANCE 2022-2023

Étant donné la reprise en force des activités d'affaires postpandémiques en avril 2022, la Société s'est dotée d'un plan de relance pour l'année 2022-2023. Ce plan de relance, ainsi que le plan de communications et de mise en marché et le plan d'action ventes, a permis d'atteindre les objectifs établis et parfois même de les dépasser, tant l'engouement pour la destination et les rassemblements était marqué au moment de la reprise.

Le rôle de la Société au sein de l'économie québécoise sera donc plus important que jamais au cours des prochaines années pour poursuivre cette reprise et permettre aux entreprises de la région de bénéficier du grand nombre de visiteurs que le Centre des congrès attire. C'est pourquoi le plan stratégique couvrant la période 2023-2025, actuellement en approbation par le gouvernement, poursuivra les mêmes objectifs et orientations que le plan de relance 2022-2023.

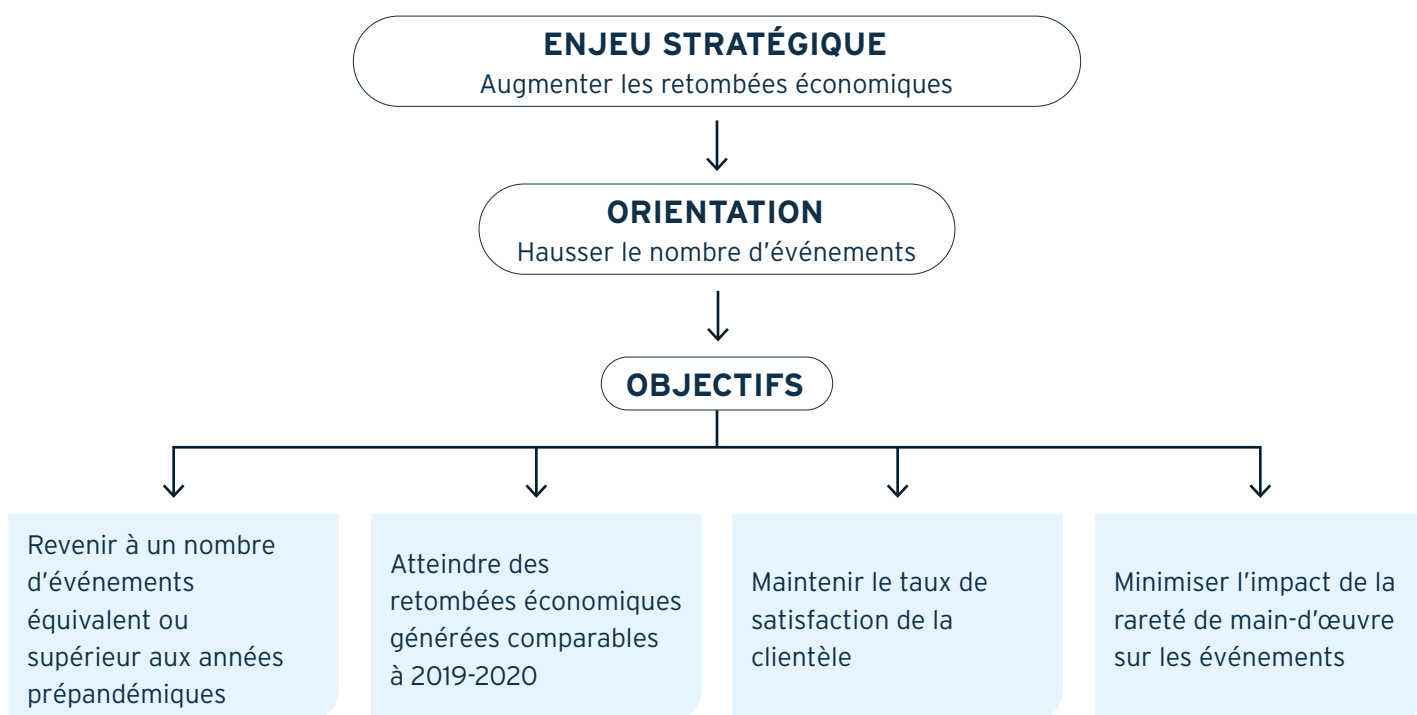
VISION

Être le leader des tendances dans l'industrie et dans le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.

MISSION

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

ENJEU, ORIENTATION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES



ENJEU STRATÉGIQUE : AUGMENTER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

ORIENTATION			OBJECTIFS		INDICATEURS	MESURE DE DÉPART	CIBLE 2022-2023
1	Hausser le nombre d'événements	1.1		1	Nombre d'événements signés par année	213*	195
							Résultat au 31 mars 2023
							266
			Revenir à un nombre d'événements équivalent ou supérieur aux années prépandémiques	2	Nombre d'événements réalisés par année	200*	155
							Résultat au 31 mars 2023
							247
				3	Nombre d'événements internationaux confirmés par année***	22**	8
							Résultat au 31 mars 2023
							13
		1.2	Atteindre des retombées économiques générées comparable à 2019-2020	4	Impact économique total par année	90 M\$*	90 M\$
							Résultat au 31 mars 2023
							157,6 M\$
		1.3	Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle	5	Taux moyen de satisfaction globale	90 %*	90 %
							Résultat au 31 mars 2023
							94 %
		1.4	Minimiser l'impact de la rareté de main-d'œuvre sur les événements	6	Taux de satisfaction quant à la qualité de l'entretien ménager	85 %*	85 %
							Résultat au 31 mars 2023
							95 %

* Les mesures de départ proviennent des données prépandémie.

** Représente le nombre d'événements confirmés et qui devaient se tenir en 2020.

*** La majorité des événements démarchés à l'international sont travaillés dans le cadre d'une entente avec l'Université Laval.

TITRE



RESSOURCES HUMAINES

La Société exerce la gestion de ses ressources humaines en étant fidèle à ses valeurs d'entreprise, en s'assurant du bien-être et de la qualité de vie au travail de son personnel. Elle est reconnaissante de sa contribution au succès du Centre des congrès de Québec, à sa mission et à sa vision.

Reconnaissance des années de service, campagne Entraide, diffusion d'une infolettre interne hebdomadaire, activités de mobilisation, le personnel de la Société est au cœur de ses stratégies et de son plan de communication interne. Que ce soit par les réseaux sociaux, les outils de communication ou lors de rencontres en présentiel, la Société voit à mettre en lumière le travail de son personnel et de ses partenaires sous-traitants.

TÉLÉTRAVAIL

Afin de s'adapter à la réalité du marché de l'emploi et de favoriser la rétention du personnel, une politique en matière de télétravail a été mise en place le 4 avril 2022. Celle-ci s'inspire des grandes orientations du gouvernement et tient compte de la réalité de la Société. Près de 85 % du personnel a la possibilité de travailler en mode hybride.

COMMUNICATION INTERNE

La Société a maintenu la diffusion d'une infolettre interne hebdomadaire intitulée *Tout sauf loin de vous* qui avait été instaurée au printemps 2020, pendant la pandémie. Pour 2022-2023, cela représente 48 envois. S'y retrouvent des nouvelles, des messages d'encouragement et des annonces importantes à l'intention des membres du personnel, ainsi que divers articles et mises à jour sur des sujets de l'heure.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Au 31 mars 2023, le personnel de la Société comptait 72 membres, incluant 1 étudiant, 16 employés occasionnels dont 8 sont tributaires d'une entente entre la Ville de Québec, Destination Québec cité et la Société pour le développement du tourisme d'affaires (Québec Destination affaires). Par ailleurs, au cours de l'année financière, deux personnes ont pris leur retraite.

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE), la Société doit faire état de la répartition de son effectif. Pour l'année 2022-2023, la cible déterminée par la ministre du Tourisme était de 115 947 heures rémunérées, soit une cible inférieure à l'année précédente. En considérant 14 127 heures rémunérées remboursées par un tiers (entente Québec Destination affaires), la Société a respecté ladite cible.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2023
Personnel d'encadrement	12 782	0	12 782	7
Personnel professionnel	52 076	1 597	53 673	33
Personnel de bureau, technicien et assimilé	55 321	807	56 128	31
Étudiants et stagiaires	527	0	527	1
Total 2022-2023	120 706	2 404	123 110	72
Total 2021-2022	113 283	113	113 396	67
Note : Le personnel de la Société n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).				

FORMATION DU PERSONNEL

L'année 2022-2023 fut propice à la mise à jour des compétences : le personnel a suivi plus de 41 formations, dont la majorité se déroulait en ligne et la moitié était offerte gratuitement. Plusieurs de ces formations visaient la sécurité informatique, un enjeu majeur étant donné le contexte de rehaussement de la cybersécurité et l'impact du télétravail.

Afin de se conformer aux exigences de la CNESST, la Société offre une formation de secourisme en milieu de travail à tous les trois ans. Tout le personnel, incluant celui des partenaires sous-traitants, a été invité à prendre part à cette formation. Ce sont 12 membres du personnel de la Société qui possèdent maintenant leur certification.

SOMMAIRE DE LA FORMATION DU PERSONNEL

	2022	2021
Dépense admissible au FDRCMO ¹	58 774 \$	45 198 \$
Pourcentage de la masse salariale dépensé pour frais de formation	1,13 %	1,03 %
Nombre de formations autorisées	41	48
Nombre de stagiaires	0	0
¹ Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1 %).		

RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE

Célébrer les années de service du personnel lors d'une activité de reconnaissance est un incontournable au sein de la Société. Cette année, l'activité s'est déroulée le 16 février 2023 et les années de service de 12 personnes ont été célébrées.

EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Selon les dispositions de la *Loi sur l'équité salariale*, il incombe à l'employeur de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans son entreprise tous les cinq ans. La Société s'était conformée à son obligation légale au 31 décembre 2020.

NÉGOCIATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective du personnel syndiqué de la Société venait à échéance le 31 mars 2022. Les négociations sont en cours, et la signature d'une nouvelle convention est envisagée au cours du prochain exercice.

BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Depuis le 1^{er} novembre 2021, le personnel a accès à un programme d'aide totalement virtuel qui s'adresse aux membres du personnel et à leur famille par le biais d'une application mobile ou Web. Le service offre des consultations avec des spécialistes en santé mentale, en matière légale, en fiscalité, en finances. À ces services, la Société a ajouté, le 1^{er} juin 2022, le service de télémedecine qui est grandement apprécié par le personnel.

En plus du programme d'aide aux employés et de la clinique de vaccination annuelle contre la grippe, la Société offre des horaires de travail flexibles et l'accès à des tarifs préférentiels dans plusieurs centres de conditionnement physique.

À la suite du réaménagement de l'étage administratif et de l'achat de nouveau mobilier de bureau, la Société s'est assurée que tout le personnel ait un espace de travail ergonomique et confortable. À cet effet, une firme spécialisée a été mandatée en avril 2022 pour procéder à l'ajustement ergonomique et sécuritaire de tous les postes de travail.

TECHNOLOGIES

En matière de technologies, la Société a réalisé les actions suivantes en 2022-2023 :

- Dans le cadre du programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI), le transfert de charges réseautique en infonuagique a été amorcé.
- Formation du personnel en TI pour approfondir les connaissances en matière de configuration et de sécurité des appareils mobiles.
- Déploiement d'un antivirus *Endpoint Detection and Response* sur tous les postes de travail.
- Mise en place d'un processus de révision des accès permettant de valider l'existence et la pertinence des comptes et des accès réseau.
- Analyse des nouveautés et actions à implanter dans le but réaliser une mise à jour du système intégré de gestion pour la solution infonuagique.
- Remplacement de deux commutateurs principaux servant à la distribution des services technologiques pour l'administration et le Centre des congrès.
- Acquisition d'équipements permettant le paiement sans contact pour les visiteurs lors de leur événement au Centre (billetteries, vestiaires, services d'expositions).

IMPACT ÉCONOMIQUE

En mai 2022, le Vérificateur général du Québec a déposé son rapport d'audit de performance concernant la Société du Centre des congrès de Québec. Dans celui-ci, il faisait la recommandation d'indexer annuellement les vecteurs de dépenses quotidiennes et de les réévaluer périodiquement afin que l'évaluation des dépenses utilisée dans le calcul des retombées économiques soit représentative.

L'année 2022-2023 fut marquée par le début de l'exercice de révision des vecteurs utilisés. Au 31 mars 2023, cet exercice était toujours en cours. Basé sur des sondages effectués auprès des organisateurs d'événements et de leurs participants, cet exercice nécessite un échantillon d'événements qui s'étire sur plusieurs mois afin d'inclure à la fois des événements d'envergure québécoise, canadienne et internationale, ainsi que de grandes expositions. Pour calculer ses retombées économiques, la Société utilise le modèle intersectoriel du Québec (MISQ) de l'Institut de la statistique du Québec. Cet instrument d'analyse économique permet de simuler l'effet de certains changements réels, anticipés ou hypothétiques relatifs à l'économie québécoise.

Cependant, même en ayant utilisé les vecteurs de l'année précédente, il est possible de dire qu'en raison du nombre élevé de congrès internationaux et d'une reprise exceptionnelle des événements (247), les retombées de l'année 2022-2023 sont très positives, comme le démontrent les tableaux ci-dessous. L'impact économique et les revenus générés dépassent même ceux des années prépandémiques.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

1^{er} avril 1997 au 31 mars 2023

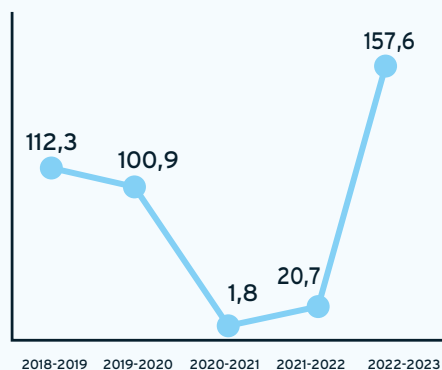
Impact économique total	2 333,8 M\$
Impact économique net	1 965,2 M\$
Argent neuf - hors Québec	596,3 M\$
Argent neuf - hors Québec et hors région de Québec	1361,4 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux	523,5 M\$
Québec	358,7 M\$
Hébergement et restauration	606,5 M\$
Nuitées	4 176 847
Emplois créés et maintenus	2046

Notes :

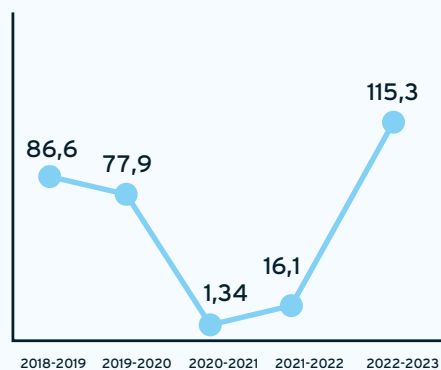
Le nombre de nuitées est en lien avec tous les participants aux événements qui demeurent à l'extérieur de la grande région de Québec.
Les vecteurs sont des sommes quotidiennes théoriques attribuées à chacun des participants afin d'estimer ses dépenses totales. Cette somme est ajustée selon la provenance du participant et le type d'événement.

L'IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL GÉNÉRÉ PAR LES ÉVÉNEMENTS TENUS AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC EN 2022-2023 S'ÉLÈVE À 157 619 000 \$.

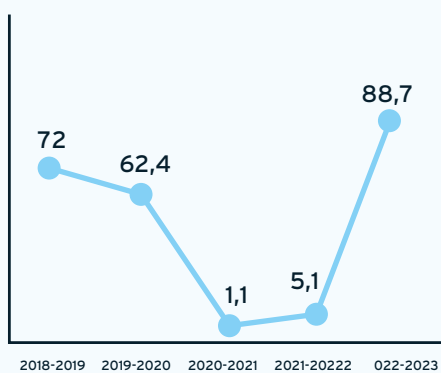
Impact économique
Dépenses totales (M\$)



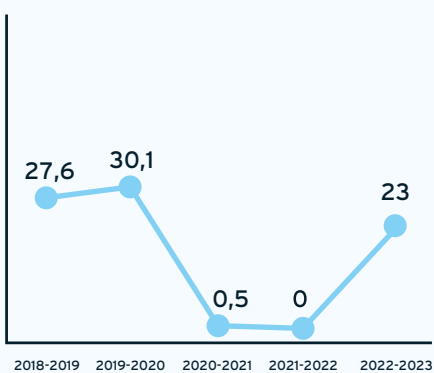
Impact économique net (M\$)



Impact économique net
Argent neuf hors région de Québec (M\$)



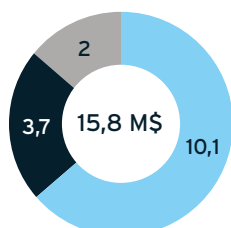
Impact économique net
Argent neuf hors province de Québec (M\$)



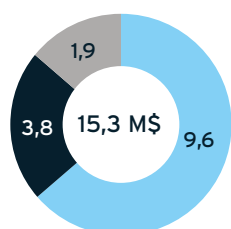
Évolution de la répartition de la subvention du gouvernement du Québec

- Fonctionnement total
- Immobilisations corporelles
- Intérêts sur les emprunts

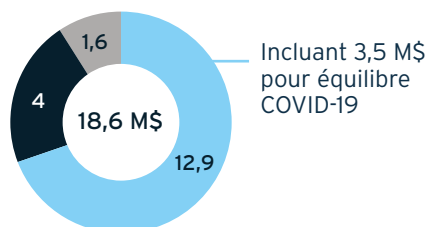
2018-2019



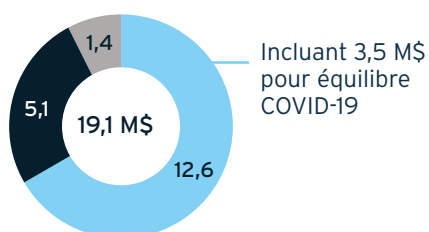
2019-2020



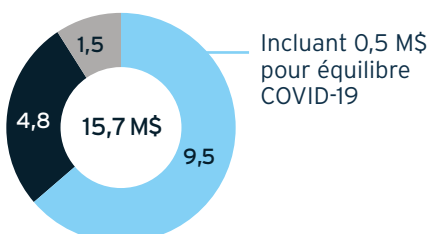
2020-2021



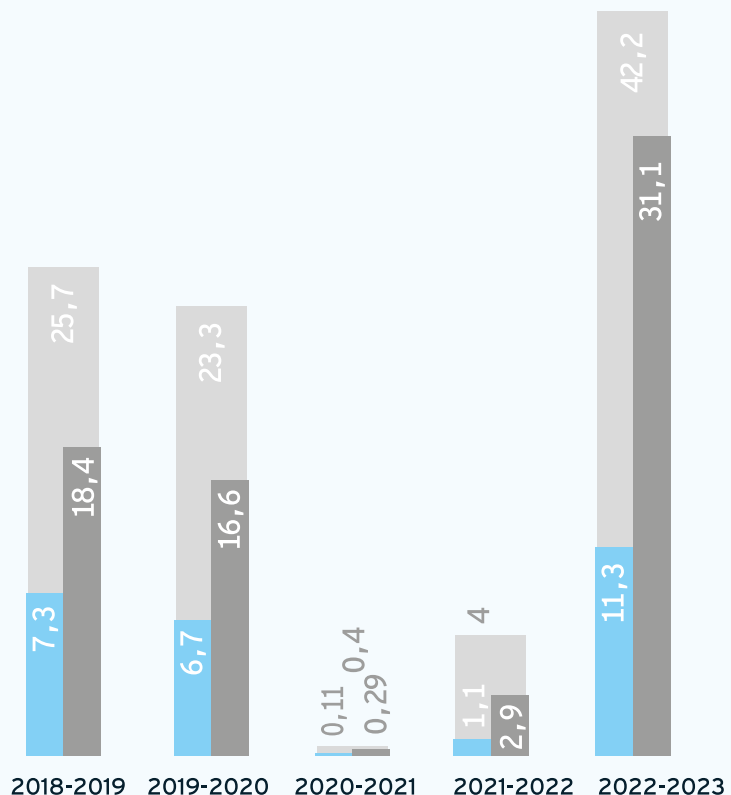
2021-2022



2022-2023



Revenus fiscaux et parafiscaux (M\$)

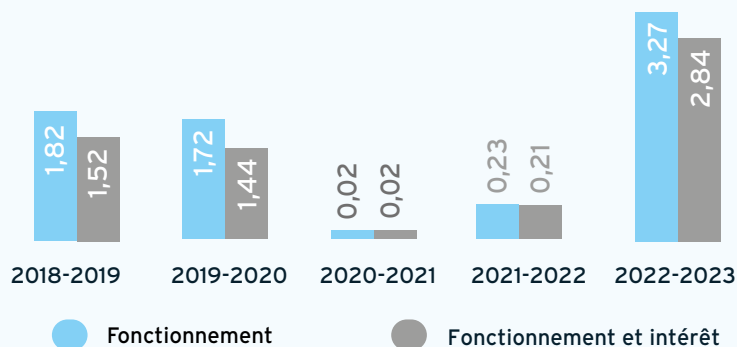


● Québec ● Canada ● Total

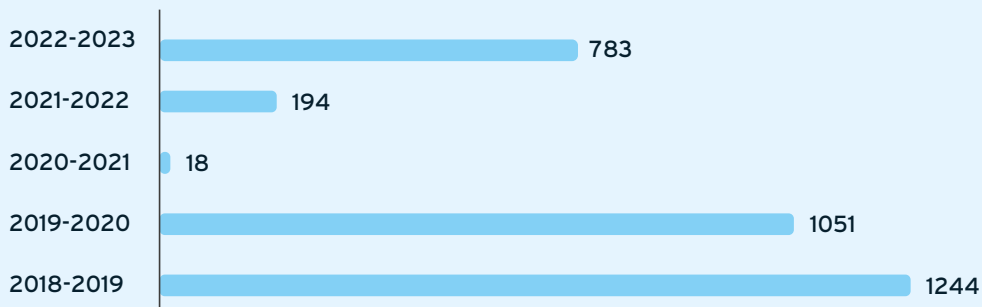
Note : Les revenus fiscaux fédéraux sont inclus même s'ils ne représentent pas des retombées économiques pour le Québec.

Rendement économique

Retour pour chaque dollar de subvention reçu (M\$)

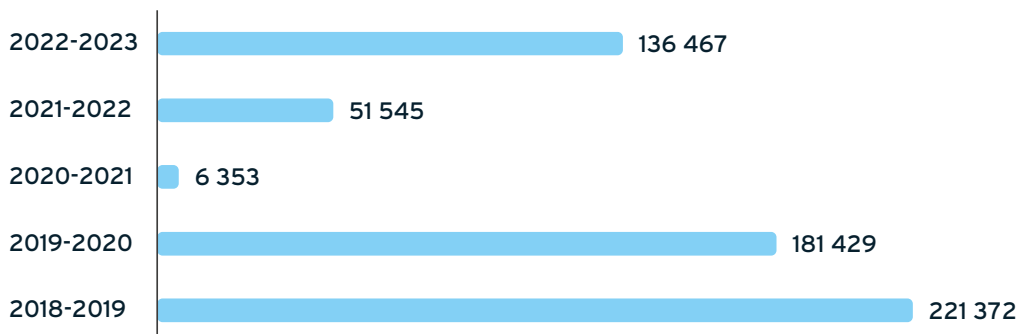


Emplois générés

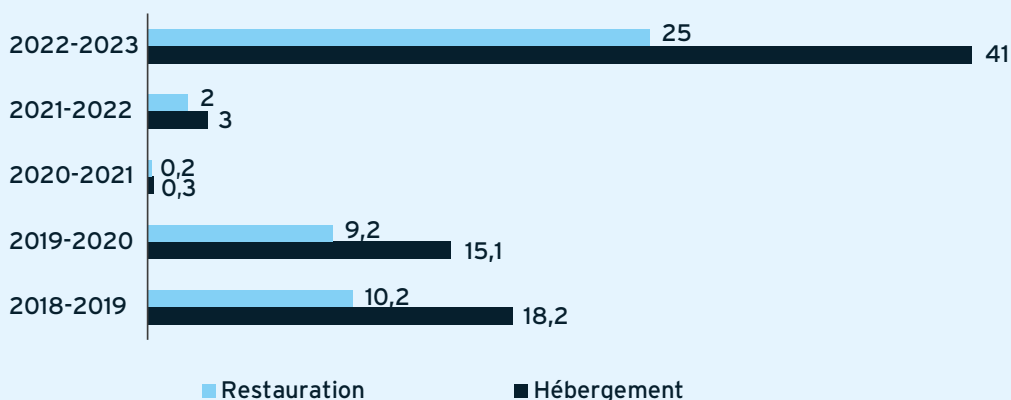


Les 783 emplois créés et maintenus par cette même activité économique sont également un gain social important et démontrent que le Centre des congrès de Québec continue de contribuer de façon significative au développement économique durable de sa région.

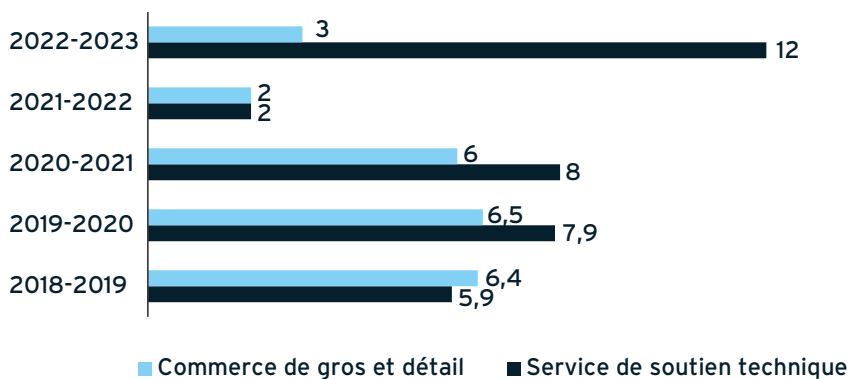
Nombre de nuitées générées



Impact sur les principaux secteurs d'activité économique (M\$)



Impact économique total, autres secteurs d'activité



L'impact de la présence du Centre des congrès de Québec ne se limite pas seulement aux secteurs d'activité traités dans la présente analyse. Elle se reflète également dans presque tous les secteurs de l'activité économique québécoise.



PERFORMANCE GLOBALE : RÉSULTATS DE L'ANNÉE

REVENUS D'ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ 2022-2023

	NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS				REVENUS D'ÉVÉNEMENTS			
	RÉSULTATS	OBJECTIFS	ÉCARTS	% RÉALISÉ	RÉSULTATS	OBJECTIFS	ÉCARTS	% RÉALISÉ
Congrès								
International	14	14	0	100 %	1 101 910	871 558	230 352	126 %
National	63	47	16	134 %	4 197 477	2 903 571	1 293 906	145 %
	77	61	16	126 %	5 299 387	3 775 129	1 524 258	140 %
Salons	18	13	5	138 %	1 166 805	804 628	362 177	145 %
Réunions	122	60	62	203 %	1 725 894	962 981	762 913	179 %
Spectacles/Banquets	30	21	9	143 %	749 672	427 696	321 976	175 %
Autres	-	-	-	-	187 774	29 566	158 208	635 %
	247	155	92	159 %	9 129 532	6 000 000	3 129 532	152 %

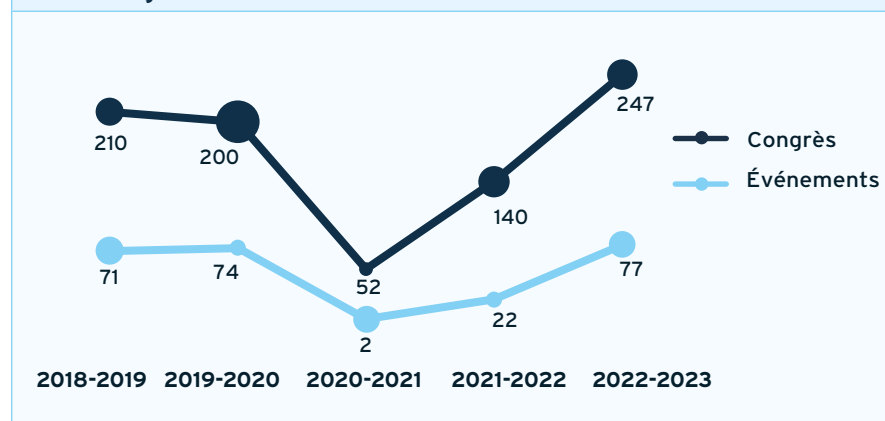
SOMMAIRE COMPARATIF PAR TYPE DE REVENUS COMPARÉ AU BUDGET 2022-2023

	RÉEL		BUDGET		ÉCART	
	\$	%	\$	%	\$	%
Location de salles	3 118 181	34 %	2 362 906	39 %	755 275	32 %
Redevances alimentaires	2 714 904	30 %	1 565 079	26 %	1 149 825	73 %
Redevances audiovisuelles	585 122	6 %	295 095	5 %	290 027	98 %
Redevances autres	13 343	0 %	0	0 %	13 343	
Services auxiliaires	2 697 982	30 %	1 776 920	30 %	921 062	52 %
	9 129 532	100 %	6 000 000	100 %	3 129 532	52 %

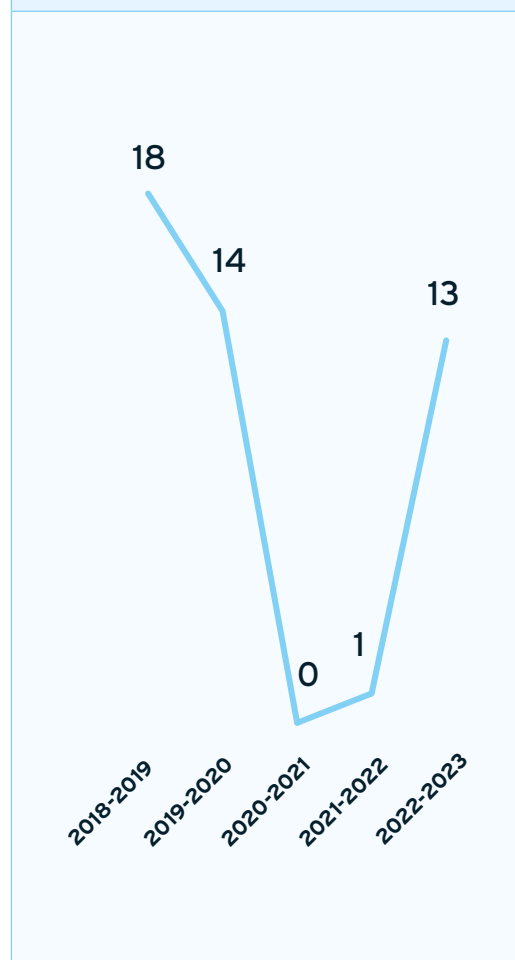
REVENUS D'ÉVÉNEMENTS PAR TYPE DE REVENUS ET PAR CATÉGORIES D'ÉVÉNEMENTS 2022-2023

	TOTAUX	LOCATION DE SALLES	SERVICES ALIMENTAIRES	SERVICES AUDIOVISUELS	SERVICES AUXILIAIRES	AUTRES
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Congrès						
International	1 101 910	366 966	288 919	125 534	320 491	0
National	4 197 477	1 462 234	1 293 343	192 771	1 249 129	0
	5 299 387	1 829 200	1 582 262	318 305	1 569 620	0
Salons	1 166 805	481 422	210 761	6 343	468 279	0
Réunions	1 725 894	731 860	414 078	91 608	488 348	0
Spectacles/Banquets	749 672	40 230	503 206	33 195	173 041	0
Autres	187 774	35 469	4 597	135 671	- 1 306	13 343
	9 129 532	3 118 181	2 714 904	585 122	2 697 982	13 343

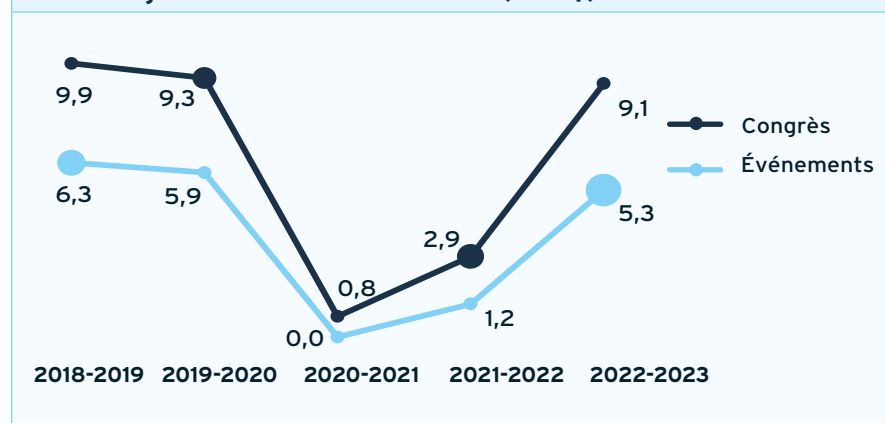
Évolution du nombre d'événements
et de congrès des 5 dernières années



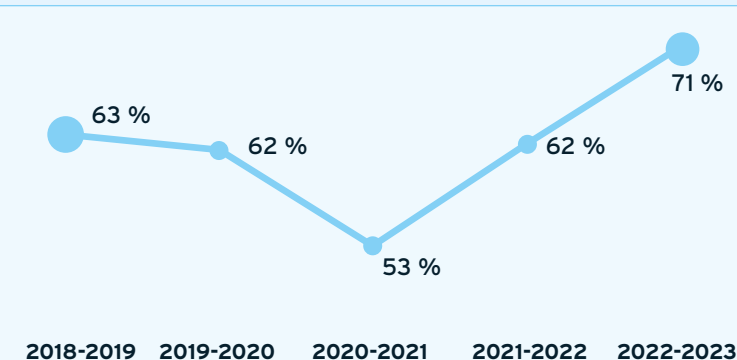
Évolution du nombre de congrès
internationaux des 5 dernières années



Évolution des revenus d'événements
et de congrès des 5 dernières années (en M\$)



Marge brute des 5 dernières années



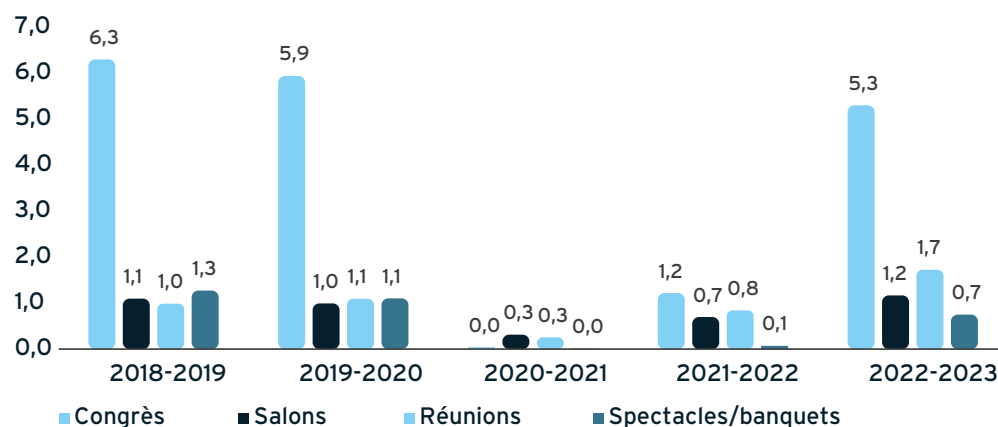
L'augmentation de la marge brute au cours de l'année 2022-2023 est tributaire des actions réalisées par la Société :

- L'augmentation du prix des salles
- La facturation à 50 % des salles pour la journée de montage
- La réutilisation des montages existants et l'utilisation de bavettes à rideaux afin de pallier par la même occasion la rareté de main-d'œuvre

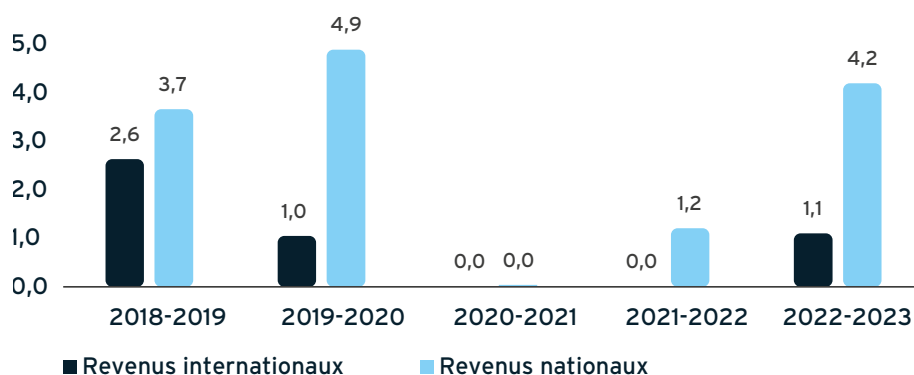
Sommaire des revenus et des frais d'événements ainsi que de la marge brute comparativement au budget 2022-2023

	RÉEL		BUDGET		ÉCART	
	\$	%	\$	%	\$	%
Total des revenus d'événements	9 129 532	100 %	6 000 000	100 %	3 129 532	52 %
Frais d'événements	2 688 584	29 %	2 400 000	40 %	(288 584)	(11) %
Marge brute	6 440 948	71 %	3 600 000	60 %	2 840 948	11 %

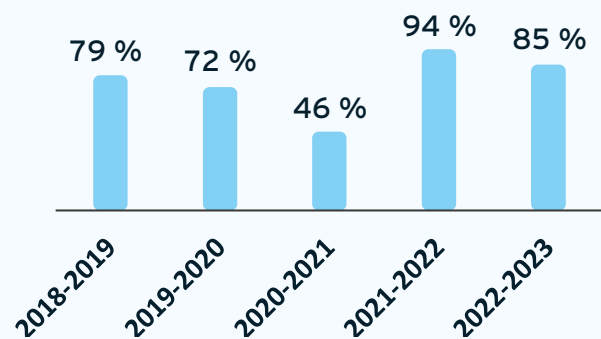
Suivi des revenus par catégorie d'événements des 5 dernières années (en M\$)



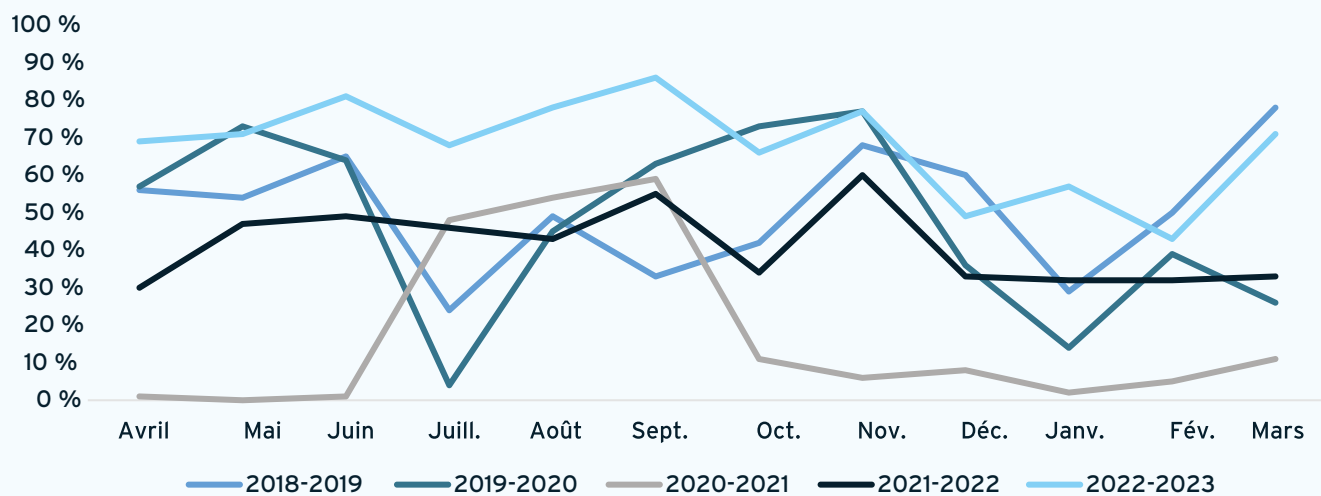
Suivi des revenus par type de marché des 5 dernières années (en M\$)



Taux d'occupation de l'année 2022-2023



Taux d'occupation mensuel



EN SYNERGIE AVEC LE MILIEU

OCTROI DE CONTRATS ET ENTENTES CONCLUES

- Une entente entre le Cercle des ambassadeurs et le Fonds de recherche du Québec a été signée pour les trois prochaines années. L'objectif premier est de favoriser la tenue de congrès internationaux, de faire rayonner la relève prometteuse et de grands secteurs scientifiques du Québec, tout en assurant une visibilité optimale. Cette entente prévoit entre autres l'octroi de bourses pour encourager la tenue de congrès scientifiques internationaux au Centre.
- Compte tenu de l'expertise du personnel de la Société en matière de coordination d'événements, la Ville de Québec a retenu ses services de soutien professionnel pour la production du congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) qui a eu lieu du 6 au 9 septembre 2022.

DES ÉVÉNEMENTS PORTEURS POUR LA RÉGION

- L'équipe de la Société travaille en étroite collaboration avec la communauté de Québec et analyse les opportunités événementielles qui pourraient être porteuses pour la région. À cette fin, un fonds de développement des marchés permet de venir en aide à des promoteurs ou à des organisations, que ce soit par des services-conseils, de la planification stratégique, du soutien logistique, de l'analyse de budgets ou de l'aide financière. Ce fonds peut également être utilisé afin de bonifier les efforts de vente de la Société ou pour percer de nouveaux créneaux.
- **Rendez-vous d'affaires de la francophonie 2022**
La première édition du Rendez-vous d'affaires de la francophonie s'est tenue du 4 au 6 juillet 2022. Cet événement international célèbre la langue française comme outil puissant de développement des affaires à travers tout le globe. Près de 450 participants provenant de 14 pays différents se sont rassemblés au Centre des congrès de Québec pour l'occasion, générant 6 M\$ en retombées économiques pour la région de Québec. Le Centre des congrès accueillera la deuxième édition qui est prévue du 12 au 14 juin 2024.

REPRÉSENTATION À L'INTERNATIONAL

Certaines représentations à l'international sont indispensables pour faire découvrir la destination et développer le tourisme d'affaires dans la région, en plus de maintenir un réseau de contacts et d'assurer une veille quant à l'évolution du marché des congrès et événements d'affaires. Des déplacements ont eu lieu notamment aux occasions suivantes :

- Participation à la 46^e Assemblée générale de la Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), à Yaoundé (Cameroun), et ce, afin de faire de la promotion dans le cadre du Rendez-vous d'affaires de la Francophonie 2022.
- Participation à la mission de la ministre du Tourisme à Londres, Bruxelles et Paris afin de rencontrer divers intervenants pour promouvoir le Québec comme destination de villégiature et de tourisme d'affaires.
- Un dépôt de candidature a été présenté en Espagne. La ville de Québec n'a pas été retenue, cependant un nouveau dossier sera préparé en vue d'attirer une prochaine édition de cet événement.
- Déplacements en Belgique et en France afin de participer à des congrès pour analyser la possibilité de tenir une prochaine édition de ces événements à Québec.
- Participation au Congrès annuel de l'Association internationale des palais de congrès (AIPC), lequel avait lieu en Hongrie, afin d'échanger sur les meilleures pratiques de l'industrie avec les centres de congrès internationaux.

VENTES, MISE EN MARCHÉ ET COMMUNICATIONS

L'année 2022-2023 a principalement été marquée par la reprise des activités. Le plan de communication et de mise en marché a été ajusté en tenant compte de cette nouvelle réalité. Il a été révisé pour s'ajuster au plan de relance de la Société et à la planification stratégique en élaboration. Les stratégies ont été revisitées et les objectifs augmentés de façon à passer d'un marketing basé sur le maintien des relations d'affaires imposé par la pandémie à des stratégies et des objectifs basés sur la reprise des activités et le développement d'une nouvelle clientèle.

EFFORTS DE VENTE

L'année financière 2022-2023 s'annonçait difficile pour l'équipe des ventes, car les mesures sanitaires étaient très contraignantes quant à l'accueil d'événements et de réunions d'affaires. Les délégués commerciaux poursuivaient tout de même leurs efforts de vente et la préparation aux activités promotionnelles. Dès que l'essentiel des mesures a été levé au printemps 2022, l'enthousiasme des organisateurs d'événements et de la clientèle se faisait sentir. Les congrès internationaux prévus durant la période estivale ont toutefois eu moins de participants que prévu, principalement en raison de certaines mesures sanitaires toujours en place, du délai d'obtention de visas et de passeports, et ce, même quand les démarches étaient entamées longtemps à l'avance. De plus, certains congressistes se gardaient encore une réserve par rapport aux voyages à l'international.

Les demandes de locations d'espaces, particulièrement sur le marché québécois, ont augmenté radicalement. Les organisateurs d'événements sentaient le besoin de se réunir en personne. La rareté de main-d'œuvre du côté du secteur hôtelier a entraîné une hausse des demandes pour le Centre des congrès. La majorité de ces demandes ont été faites pour l'année en cours et l'année 2023-2024. Le marché international ne semblait pas encore prêt pour des confirmations.

Dès mai 2022, les délégués commerciaux du Centre des congrès ont repris la route pour participer à différentes activités de sollicitation et de promotion.

2022-2023 EN BREF :

- Dépôt de quatre dossiers de candidatures, dont une candidature en présentiel en Espagne. Le Centre des congrès accueillera entre autres l'événement NetSci 2024, la conférence phare de la Network Science Society, et ce, grâce à la collaboration d'ambassadeurs de l'Université Laval et de l'University of Vermont.
- 6 congrès et leurs ambassadeurs ont bénéficié de l'entente avec l'Université Laval, pour un total de 16 695 \$ remis à des fonds de recherche de l'Université Laval.
- Confirmation de 266 événements, dont 16 congrès internationaux et 16 congrès canadiens (majoritairement pour 2022, 2023 et 2024).
- Reprise des déplacements des délégués commerciaux en avril 2022.
- Participation à plus de 35 activités promotionnelles.
- Réalisation de plus de 20 visites d'inspection et de repérage.

COMMUNICATIONS ET RELATIONS MÉDIAS

En 2022-2023, l'équipe des communications et de la mise en marché a mis en œuvre des actions stratégiques et des outils pour assurer la visibilité et la promotion du Centre des congrès auprès de la clientèle et des médias, spécialement lors de la reprise officielle des événements d'affaires et activités congrès.

DOSSIER MAJEUR

Parallèlement, un projet majeur de mise à jour du site Internet du Centre des congrès a nécessité bon nombre de ressources en 2022-2023. Cette mise à jour consistait à apporter des améliorations importantes au site afin d'optimiser l'expérience utilisateur et de mieux répondre aux normes d'accessibilité du Web. Au printemps 2022, le cahier de charge du projet a été envoyé à l'agence Web (iXmédia). Les travaux ont débuté à l'été 2022 et la mise en ligne a été faite dans les délais, soit le 29 mars 2023.

2022-2023 EN BREF :

Publication de 12 nouvelles et 3 articles sur le site Web du Centre des congrès.

Envoi de courriels à plus de 30 000 abonnés (général et clientèle).

Organisation d'une activité de type « foire de l'emploi » pour les partenaires sous-traitants en mai 2022 afin de stimuler le recrutement de main-d'œuvre.

Remise d'un don de 500 \$ à l'organisme solidaire Le Pignon Bleu grâce à la participation de la clientèle par le biais d'une carte des fêtes virtuelle.

Maintien des campagnes numériques (360°) avec l'envoi de 9 infolettres, la diffusion de 6 articles commandités dans la presse spécialisée congrès, en plus d'une campagne SEM (Search Engine Marketing) pour améliorer la visibilité sur les moteurs de recherches, ainsi qu'une campagne publicitaire sur les réseaux sociaux.

Migration vers Google Analytics 4 (GA4) pour l'analyse des données du site Web.

Embauche d'une ressource pour la coordination des réseaux sociaux du Centre des congrès de Québec et de Québec Destination affaires en août 2022.

Promotion des pages de campagne toutsaufconventionnel.com et anythingbutconventional.com tout au long de l'année.

Mise en place de la fonctionnalité d'automatisation courriel pour assurer un marketing courriel plus dynamique.

Mise à jour majeure du site Internet et optimisation de certains contenus, dont la page *Écoresponsabilité*, les plans de salles et l'outil des bons de commande.

3 placements publicitaires régionaux dans La Presse+.

Leader dans l'industrie du tourisme d'affaires, la Société joue un rôle prédominant dans Québec Destination affaires (QDa), la force de vente régionale en tourisme d'affaires. Le président-directeur général de la Société en assure la présidence.

L'année 2022 a commencé de manière très similaire à 2021, avec des signes de reprise qui ont été suivis d'un hiver plus difficile. Cependant, le printemps, l'été et l'automne se sont avérés exceptionnels, avec la reprise des événements sans restriction et le retour des congressistes internationaux. Les efforts de la destination pour reporter les événements affectés par la pandémie ont été récompensés.

Maintenant que la situation semble sous contrôle, Québec a le vent dans les voiles pour continuer à séduire les professionnels de l'événementiel à travers le monde. Cette année marque également la fin du Plan stratégique 2018-2022, laissant place au troisième plan stratégique de QDa, qui d'ailleurs célébrera ses 10 ans en 2023.

2022 en bref

(1^{er} janvier au 31 décembre 2022) :

- Organisation de 70 activités de vente et de promotion dans le cadre d'événements tels que Tête-à-Tête de la Société canadienne des directeurs d'association, Corporate Meetings + Events Expo, IMEX Frankfurt, IMEX Las Vegas, IBTM Barcelona (Institute of Business Travel Management), et grand retour de l'activité promotionnelle QDa au restaurant Riviera à Ottawa.
- Lancement de la campagne *Québec City, a Canadian destination like no other* avec une vidéo réunissant les quatre piliers de l'image de marque de QDa : *Foodie*, *Vibrant*, *Bright* et *Spectacular*. Partagée à travers les différents canaux, la vidéo a également été envoyée dans 6 infolettres commanditées de la presse spécialisée (industrie des réunions et congrès).
- Organisation de groupes de discussion sur le marché canadien, en collaboration avec la firme DCI, afin de connaître où se situe Québec dans l'esprit des organisateurs d'événements et quelles sont les meilleures méthodes pour les convaincre de choisir cette destination pour leur prochain événement d'affaires. De façon générale, la ville de Québec conserve une excellente réputation au Canada. Le même exercice a été réalisé sur le marché américain et les résultats seront connus au début de l'année 2023.
- 616 occasions d'affaires générées, représentant 150 % du total de 2019. Taux de conversion à 58 %.
- 230 confirmations d'événements, totalisant plus de 175 000 participants.

- Placements publicitaires dans 10 médias de l'industrie, dont une campagne de marketing de contenu avec le réputé *Globe and Mail*, générant plus de 3 millions d'impressions et 5 000 clics.
- 13 articles publiés dans la presse spécialisée.
- Plus de 650 000 impressions et près de 6 000 clics dans les publicités sur les réseaux sociaux.
- Envoi de 9 infolettres à la clientèle, avec un taux d'ouverture moyen de 39 %.
- Rédaction et publication de 10 articles sur le site Internet de Québec Destination affaires, mettant de l'avant les nouveautés, les membres, les industries clés, etc.
- Près de 80 000 pages vues sur le site Internet de Québec Destination affaires.

Cercle des ambassadeurs de Québec

Sous la responsabilité de Québec Destination affaires, le Cercle des ambassadeurs de Québec soutient et accompagne des personnes d'influence dans leurs démarches pour attirer et organiser un congrès international à Québec, notamment au Centre des congrès de Québec.

2022 en bref (1^{er} janvier au 31 décembre 2022) :

- Retour progressif des congrès internationaux avec ambassadeurs : 14 congrès ont été tenus en présentiel et 3 en virtuel.
- 9 nouveaux ambassadeurs ont rejoint le Cercle.
- Création de 2 articles en collaboration avec Événements d'affaires Canada.
- Envoi de 8 infolettres destinées aux membres du Cercle afin de garder le lien avec eux et partager des nouvelles.
- Bonification des programmes incitatifs afin d'offrir un plus grand soutien financier.
- Renouvellement de l'entente avec les Fonds de recherche du Québec et lancement de la 4^e édition du concours *Soutien à l'organisation de congrès internationaux scientifiques*. Cette édition a permis de remettre 3 bourses à des chercheurs qui organiseront un congrès international à Québec au cours de l'année 2023.

	Congrès	Retombées (\$)
Le Cercle des ambassadeurs de Québec soutient et accompagne des personnes d'influence dans leurs démarches pour organiser un congrès international à Québec. De juin à octobre 2022, le Centre des congrès de Québec a accueilli 9 congrès internationaux grâce au travail et à l'implication de ses membres. Ces événements ont généré plus de 8,58 M\$ en retombées économiques pour la région et la province.	Championnat mondial de magie de la Fédération internationale des sociétés magiques 2022	5 633 000
	4 th International Conference Insects to Feed the World (IFW 2022)	629 000
	20 ^e Conférence internationale de l'IEEE (NEWCAS 2022)	248 550
	10 ^e Conférence internationale de l'agro-géoinformatique et 43 ^e Symposium de la Société canadienne de télédétection	243 705
	5 ^e Congrès mondial d'agroforesterie (WCA5)	668 655
	2022 International Society for Vaccines (ISV) Annual Congress	198 750
	RACMEM 2022 (Recent Advances and Controversies in the Measurement of Energy Metabolism)	284 559
	9 ^e congrès international GOLD 2022	65 070
	24 ^e congrès international ISEK 2022 (International Society of Electrophysiology and Kinesiology)	616 200
	Total	8 587 489

EXPÉRIENCE CLIENT

COORDINATION D'ÉVÉNEMENTS

En avril 2022, dès que l'essentiel des mesures sanitaires a été levé, un retour en force des événements en présentiel s'est opéré au Centre des congrès de Québec. L'équipe de l'Expérience client et les partenaires sous-traitants ont mis les bouchées doubles pour livrer tous les événements au calendrier et faire en sorte que le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs n'en entrave pas la qualité. La satisfaction de la clientèle est demeurée au rendez-vous.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Selon les réponses des sondages envoyés à la clientèle à la suite de leur événement tenu au Centre des congrès, le taux de satisfaction globale s'élève à 94 % pour l'année 2022-2023. La qualité de l'accueil (professionnalisme du personnel) et la propreté des lieux, qui ont également été évaluées dans ces sondages, atteignent respectivement un taux de satisfaction de 98 % et 95 %. Avec la levée des mesures sanitaires, les bornes de sondage pour les visiteurs et les participants ont été réinstallées dans les aires publiques en janvier 2023. Des résultats concrets pourront être calculés d'ici le prochain rapport annuel.

2022-2023 EN BREF :

- Accueil et coordination de 247 événements, dont 77 congrès (14 internationaux et 63 nationaux).
- Affluence record pour le Gala du Président de iA Groupe financier en novembre 2022, avec la venue de 2 600 participants en seulement une soirée, tandis que l'estimation initiale était de 1 500 participants. Un véritable tour de force depuis le retour de la pandémie : 42 serveurs supplémentaires sont venus de Montréal pour soutenir l'équipe de Capital HRS, partenaire exclusif en services alimentaires du Centre des congrès de Québec.
- Relance du programme Montre ton badge visant à encourager l'économie locale et comptant 30 établissements membres (boutiques, restaurants, attractions) qui proposent des rabais ou offres spéciales aux congressistes sur présentation de leur badge.
- Participation au comité organisateur du 16^e Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial en septembre 2022 et optimisation de la performance écoresponsable de l'ensemble de l'événement.

SERVICES D'ACCUEIL

La Société a poursuivi son partenariat avec son fournisseur TalentWorld afin d'assurer les services d'accueil des congressistes et visiteurs au Centre des congrès. Pour l'année 2022-2023, cela représente un total de 16 934 heures.

DON DE DENRÉES ALIMENTAIRES

En 2022-2023, la Société et Capital HRS, son partenaire exclusif en services alimentaires, ont lutté contre le gaspillage alimentaire en remettant les surplus de production aux organismes communautaires suivants :

LAUBERIVIÈRE	MADAME BRISSETTE	MOISSON QUÉBEC
49 dons	6 dons	1 don
Total de 3 545 kg	Total de 411 kg	Total de 565 kg
Grand total de 4 521 kg remis aux organismes		

GÉNÉROSITÉ EN ACTION

Ouverte sur sa communauté, la Société a, une fois de plus, prêté ses espaces et sa main-d'œuvre à l'organisme Opération Père Noël : 5 entrepôts grillagés et 1 débarcadère ont servi à réceptionner et entreposer plus de 1 500 cadeaux pour les enfants défavorisés de la Capitale-Nationale. À l'échelle de la province, l'Opération permet à près de 25 000 enfants de vivre la magie de Noël.

Par le biais d'une carte des fêtes virtuelle en décembre 2022, la participation de la clientèle a permis à la Société de remettre un don de 500 \$ à l'organisme solidaire Le Pignon Bleu.



GESTION IMMOBILIÈRE

La Société, en collaboration avec ses partenaires, GDI Services (Québec) S.E.C. et Opsis gestion d'infrastructures, s'applique à maintenir l'intégrité et l'entretien du bâtiment à un haut niveau de qualité. Les équipes mettent en place des mesures et des projets pour assurer une performance énergétique maximale, effectuer des opérations responsables au quotidien, en plus d'offrir un bâtiment vert et un environnement sain aux usagers du Centre.

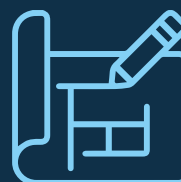
2022-2023 EN BREF :

IMMEUBLE :

- Travaux de remise à neuf des principaux réseaux d'alimentation d'eau des bouilloires, afin d'améliorer les performances énergétiques du Centre.
- Travaux d'analyse complétés pour l'ensemble des chambres froides et congelées, afin d'établir les indices d'état des principaux équipements du Centre.
- Début des travaux d'analyse des équipements de transport vertical ainsi que du mur rideau du Hall principal.
- Remplacement des appareils d'éclairage des salles 202 à 207 pour des luminaires de type DEL, moins énergivores et pouvant être contrôlés individuellement par ordinateur.
- Réparation de plusieurs mobiliers servant à la clientèle et aux événements : remplacement de dessus de tables, remplacement du recouvrement et du rembourrage des chaises (intervention qui sera complétée d'ici 2024 et qui représente la restauration de 8 000 chaises), modernisation et solidification des portes de bois de la salle 2000.
- Réfection des toilettes du niveau 3 : remplacement complet des équipements de plomberie par des modèles sans contact qui consomment moins d'eau et d'énergie, changement de la décoration et des couleurs, remplacement des portes.
- Formation continue auprès des agents de sécurité (GardaWorld), formation théorique et pratique des nouveaux agents.

PRODUCTION TECHNIQUE :

- Acquisition de nouveaux équipements de manutention, soit deux plateformes élévatrices pour le travail en hauteur (en remplacement de vieux équipements).
- Bonification des équipements de gréage avec l'acquisition de 20 moteurs et de 450 pieds de ponts d'accrochage noirs. L'ensemble des équipements d'accrochage est offert en location pour notre clientèle.
- Optimisation des outils informatiques de gestion des données en matière d'horaires et de mouvements d'équipements pour améliorer les processus de planification et de production technique afin de répondre à la croissance des événements sans nécessairement engendrer plus de ressources.



REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION 1 : APPROFONDISSEMENT DE LA CULTURE ORGANISATIONNELLE

THÉMATIQUE 1 : L'HUMAIN					
Action 1 : Sensibiliser davantage le personnel sur les pratiques en développement durable du Centre.					
Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.	Les informations sur les pratiques en développement durable du Centre des congrès ont été mises à jour et bonifiées dans le cahier d'accueil du nouveau personnel.	Avoir intégré le nouveau contenu au cahier d'accueil.	Mise à jour du contenu en développement durable dans le cahier d'accueil du nouveau personnel.	Objectif annuel atteint à 90 % (la mise à jour sera intégrée dans la prochaine version du cahier d'accueil en 2023-2024).

Action 2 : Ajouter un service de télémedecine au Programme d'aide aux employés et à la famille.					
Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
5.1	Fournir l'adoption de saines habitudes de vie (contribution indirecte).	Un service de télémedecine a été intégré au Programme d'aide aux employés et à la famille en date du 1 ^{er} juin 2022.	Offrir le service en date du 31 mars 2023.	Date de début du service.	Objectif annuel atteint.

THÉMATIQUE 2 : LES PRATIQUES					
Action 3 : Intégrer l'outil d'évaluation en durabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) comme aide à la décision pour les projets structurants du Centre.					
Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics. + Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.	L'attribution du contrat de réfection de chaises (rembourrage et recouvrement) du Centre des congrès de Québec a été guidée par l'outil d'évaluation en durabilité du MELCCFP.	Avoir complété minimalement l'évaluation de la durabilité pour un projet.	Nombre de projets ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité.	Objectif annuel atteint.

Action 4 : Mettre à jour la politique d'acquisition responsable.

Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique. + S'approvisionner de façon responsable.	La politique d'achat responsable est en cours de révision.	Avoir déposé la politique d'acquisition responsable révisée.	Date du dépôt de la politique révisée.	La politique d'achat responsable de la Société qui date de 2008 est en partie révisée. Le dépôt de la nouvelle politique se fera d'ici décembre 2023.

Action 5 : Évaluer la proportion des acquisitions responsables effectuées en 2022-2023 par le Centre.

Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique. + S'approvisionner de façon responsable.	La proportion d'acquisitions responsables pour l'ensemble des contrats accordés par le Centre des congrès de Québec a été évaluée. La proportion d'acquisitions responsables de la liste des bons de commande 2022-2023 a été évaluée en fonction de l'indicateur d'acquisitions de proximité uniquement.	Avoir évalué la proportion d'acquisitions responsables pour au moins un indicateur dans l'année.	Proportion des acquisitions responsables effectuées dans l'année.	Objectif annuel atteint. Pour l'année 2022-2023, le Centre des congrès évalue la proportion de ses acquisitions responsables à 81 % pour les contrats et à 80 % pour la liste de bons de commande.

Action 6 : Dresser une banque de fournisseurs offrant des produits et services écoresponsables ou ayant une valeur sociale ajoutée.

Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.1 + 4.2	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique. + Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (contribution sociale). + S'approvisionner de façon responsable.	Une banque des fournisseurs respectant l'indicateur de proximité régionale a été dressée en fonction des acquisitions pour l'année 2022-2023.	Avoir terminé l'élaboration de la banque de fournisseurs.	Degré d'avancement de l'élaboration de la banque de fournisseurs.	Objectif annuel atteint.

Action 7 : Mettre à l'essai l'utilisation de tablettes électroniques afin de réduire l'impression papier de scénarios d'événements.

Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique.	Les tablettes électroniques du Centre des congrès ont été utilisées lors de 10 événements afin d'éviter l'impression papier des scénarios d'événements.	Mettre les tablettes à l'essai pour 5 événements et identifier ceux pour lesquels l'utilisation de tablettes est appropriée.	Nombre d'événements dans lesquels les tablettes sont mises à l'essai.	Objectif annuel atteint.

Action 8 : Diminuer l'utilisation de plastique à usage unique au Centre.

Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique.	L'ensemble des produits de plastique à usage unique acquis par le Centre des congrès de Québec ont été identifiés.	Avoir complété l'inventaire.	Inventaire des produits de plastique à usage unique au Centre.	Objectif annuel atteint.



AXE D'INTERVENTION 2 : RECHERCHE ET INNOVATION

THÉMATIQUE 3 : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT					
Action 9 : Poursuivre le remplacement des systèmes d'éclairage par des systèmes DEL dans les salles d'atelier.					
Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique.	Le remplacement des systèmes d'éclairage a été effectué dans les salles d'atelier 202 à 207. Les appareils de type incandescents et fluorescents ont été remplacés par un seul type de luminaire DEL.	Avoir terminé le remplacement des systèmes d'éclairage pour au moins 5 nouvelles salles.	Degré d'avancement du remplacement des systèmes d'éclairage.	Objectif annuel atteint.

Action 10 : Comptabiliser les principales sources d'émissions de GES du Centre.					
Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique.	Un système de suivi des émissions de GES de catégories 1 et 2 a été mis en place. Les émissions pour l'année 2022-2023 ont été comptabilisées.	Avoir mis en place un système de suivi permettant d'évaluer les émissions de GES de catégories 1 et 2 du Centre des congrès.	Mise en place d'un système de suivi des émissions de GES.	Objectif annuel atteint.



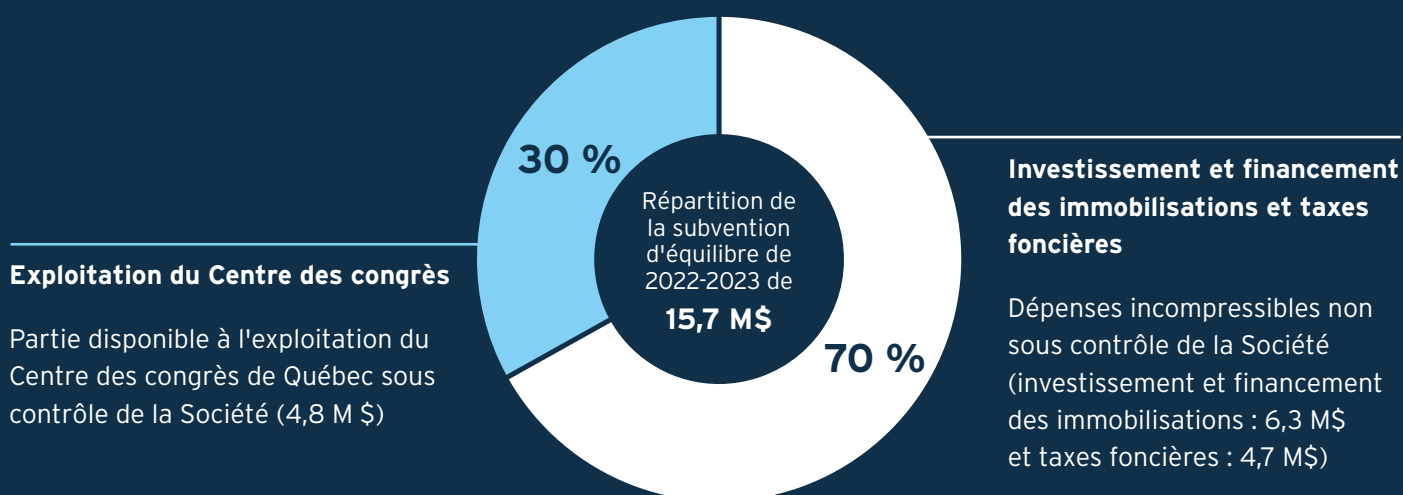
AXE D'INTERVENTION 3 : COLLABORATION ET PARTAGE D'EXPERTISE

THÉMATIQUE 4 : ICI ET AILLEURS					
Action 11 : Assurer une meilleure diffusion des bonnes pratiques en matière d'événements écoresponsables auprès de la clientèle.					
Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.4 + 2.5	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique. + Aider les consommateurs à faire des choix responsables.	La page Web du guide pour les organisateurs d'événements écoresponsables a été bonifiée et restructurée.	Avoir intégré le nouveau contenu au guide client.	Intégration de nouveau contenu sur les événements écoresponsables dans le guide client.	Objectif annuel atteint.

Action 12 : Élaborer un rapport de performance en développement durable pour certains événements du Centre.					
Objectif gouvernemental visé		Action réalisée	Cible	Indicateur	État d'avancement
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.	Une première version du rapport de performance en développement durable a été écrite.	Avoir identifié les informations à inclure au rapport et en avoir complété une première édition.	Identification des indicateurs de performance et des données à inclure au rapport.	Objectif annuel atteint.

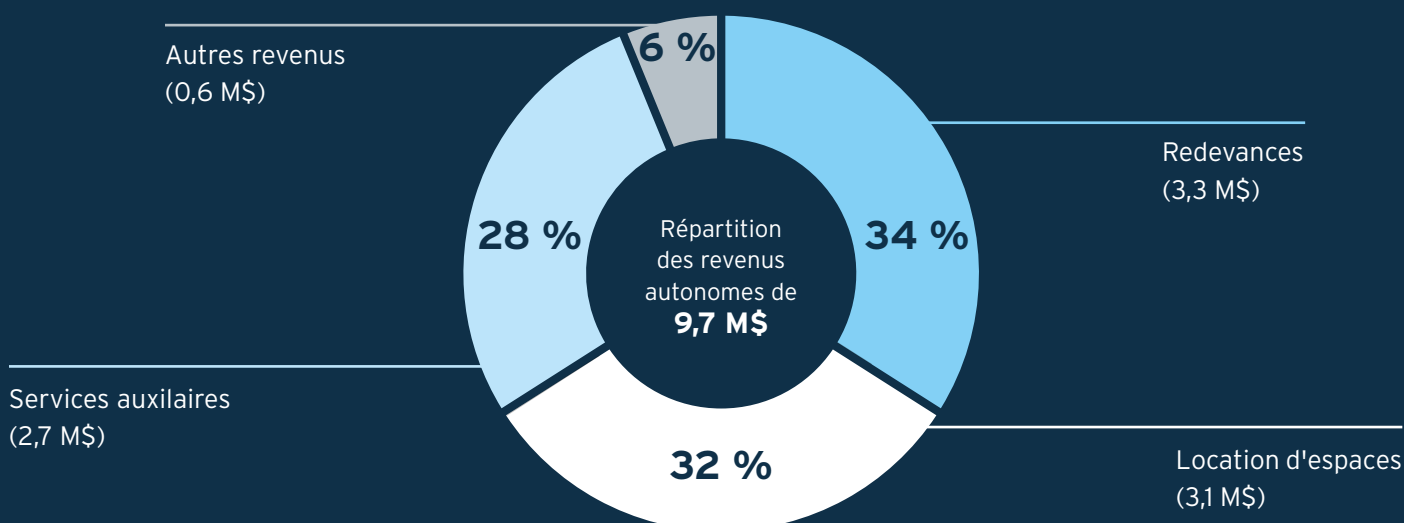
EXERCICE FINANCIER EN BREF

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



REVENUS AUTONOMES

247 ÉVÉNEMENTS TENUS POUR DES REVENUS DE 9,7 M\$



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (la Société) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel de gestion sont sous la responsabilité de la direction. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel de gestion est compatible avec celle des états financiers.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de la Société sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Sindie Boutin
Directrice de l'administration



Pierre-Michel Bouchard
Président-directeur général

Québec, le 15 juin 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois

pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guillaume Joron", followed by the text "CPA auditeur" in a blue sans-serif font.

Guillaume Joron, CPA auditeur

Directeur d'audit

Québec, le 15 juin 2023

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023 Budget	2023 Réal	2022 Réal (retraité note 3)
	\$	\$	\$
Revenus			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	8 998 000	9 494 000	12 637 301
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations corporelles (note 10)	5 223 911	4 790 761	5 052 592
Subvention du gouvernement du Québec relative aux intérêts sur les emprunts	1 548 644	1 459 653	1 435 597
Location d'espaces - événements	6 000 000	3 118 181	1 357 292
Redevances		3 313 369	625 192
Services auxiliaires		2 697 982	940 818
Revenus d'intérêts	20 000	149 830	22 402
Revenus - entente Québec Destination affaires (QDa) (note 6)	2 671 800	2 232 250	1 232 830
Autres	439 500	462 865	426 783
	24 901 855	27 718 891	23 730 807
Charges			
Frais d'événements	2 400 000	2 688 584	1 107 981
Frais d'opération et d'administration (note 4)	11 851 120	12 144 368	9 964 016
Frais d'opération et d'administration - entente Québec Destination affaires (QDa) (notes 4 et 6)	2 652 210	2 217 074	1 225 920
Taxes	4 709 100	4 704 939	4 636 129
Frais financiers (note 5)	1 592 950	1 502 457	1 476 183
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	5 971 665	5 571 694	5 253 228
Charge de désactualisation - OMHS		2 615	2 478
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles		(2 000)	541 680
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles (note 12)		83 921	-
Entretien majeur	235 000	307 004	-
	29 412 045	29 220 656	24 207 615
Déficit de l'exercice	(4 510 190)	(1 501 765)	(476 808)
Excédent cumulé au début de l'exercice déjà établi	19 090 716	19 090 716	19 564 902
Modification comptable (note 3)		(36 855)	(34 233)
Excédent cumulé au début de l'exercice retraité		19 053 861	19 530 669
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 13)	14 580 526	17 552 096	19 053 861

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2023

	2023	2022 (retraité note 3)
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	4 402 461	6 101 109
Créances	2 963 285	912 327
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	39 591 069	52 567 926
	46 956 815	59 581 362
Passifs		
Emprunts temporaires (note 7)	27 637	-
Charges à payer et frais courus (note 8)	6 371 265	15 262 152
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	49 822	47 207
Dépôts de clients	1 743 678	1 426 812
Revenus reportés	74 007	213 085
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	77 556 284	78 616 278
Dettes (note 11)	37 045 756	40 257 308
	122 868 449	135 822 842
Dette nette	(75 911 634)	(76 241 480)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	316 168	306 852
Immobilisations corporelles (note 12)	93 147 562	94 988 489
	93 463 730	95 295 341
Excédent cumulé (note 13)	17 552 096	19 053 861

Obligations contractuelles (note 17)

Droits contractuels (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-Michel Bouchard, administrateur
Président-directeur général



Gilles Hamel, CPA auditeur
Président du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel (retraité note 3)
	\$	\$	\$
Déficit de l'exercice	(4 510 190)	(1 501 765)	(476 808)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions (note 12)	(3 337 000)	(3 814 688)	(8 011 286)
Amortissement (note 12)	5 971 665	5 571 694	5 253 228
(Gain) perte sur disposition		(2 000)	541 680
Produit de disposition		2 000	-
Réduction de valeur		83 921	-
	2 634 665	1 840 927	(2 216 378)
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition		(316 168)	(306 852)
Utilisation		306 852	252 030
		(9 316)	(54 822)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(1 875 525)	329 846	(2 748 008)
Dette nette au début de l'exercice déjà établie	(76 194 273)	(76 194 273)	(73 448 743)
Modification comptable (note 3)		(47 207)	(44 729)
Dette nette au début de l'exercice retraité		(76 241 480)	(73 493 472)
Dette nette à la fin de l'exercice	(78 069 798)	(75 911 634)	(76 241 480)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrée de fonds-clients	9 951 476	5 253 946
Rentrée de fonds-subsidations du gouvernement du Québec	14 481 601	20 591 000
Sortie de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(21 486 952)	(17 675 054)
Intérêts reçus	149 830	22 402
Intérêts versés	(1 415 457)	(1 530 450)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 680 498	6 661 844
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 329 156)	(1 257 355)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(13 327 156)	(1 257 355)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires effectués	13 179 677	-
Dettes à long terme effectuées	-	2 546 000
Dettes à long terme remboursées	(3 231 667)	(6 367 864)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 948 010	(3 821 864)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(1 698 648)	1 582 625
Trésorerie au début de l'exercice	6 101 109	4 518 484
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 402 461	6 101 109

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2023

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec* (RLRQ, chapitre S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des activités commerciales et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et elle applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et les coûts relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et les créances à l'exception des taxes à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt temporaire, les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux, et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de dépôts de clients ou de créances. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées en revenus au cours de l'exercice où celles-ci ont été dûment autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Elles sont comptabilisées comme subventions reportées si des stipulations particulières créent une obligation répondant à la définition de passif. La comptabilisation du revenu se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes en banque qui rapportent de l'intérêt à taux variable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les coûts incluent les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans ¹
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans
Logiciels	5 ans

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtisses sont amortis sur une durée de 100 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, la Société a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par la Société s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;

- les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- l'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'entité a fait le choix d'appliquer les dispositions de ce chapitre selon l'approche rétroactive modifiée définie dans les dispositions transitoires. Ainsi, l'entité a évalué les montants comptabilisés au moyen de l'information disponible, des hypothèses appliquées et des taux d'actualisation courants au 1^{er} avril 2022.

L'adoption de cette norme selon l'approche rétroactive modifiée a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les soldes suivants :

	<u>2022</u>
	\$
État de la situation financière	
Passifs	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	47 207
Dette nette	47 207
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles	10 352
Excédent cumulé	(36 855)
État des résultats et de l'excédent cumulé	
Charges	
Amortissement des immobilisations corporelles	144
Charge de désactualisation - OMHS	2 478
Déficit de l'exercice	2 622
Excédent cumulé au début de l'exercice	(34 233)
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	(36 855)
État de la variation de la dette nette	
Dette nette au début de l'exercice	44 729
Déficit de l'exercice	2 622
Amortissement	144
Dette nette à la fin de l'exercice	47 207

4. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2023	2022
	\$	\$
Frais d'opération et d'administration	12 144 368	9 964 016
Frais d'opération et d'administration - entente QDa (note 6)	2 217 074	1 225 920
	14 361 442	11 189 936

Voici la répartition des frais d'opération et d'administration par nature :

	2023	2022
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	5 670 139	4 988 106
Traitements et avantages sociaux - entente QDa (note 6)	690 152	536 129
Assurances et permis	287 181	249 195
Énergie et chauffage	1 175 575	955 747
Gardiennage	893 049	839 669
Service d'entretien ménager	251 836	265 245
Service d'entretien spécialisé	1 740 288	1 356 792
Entretien et réparations	991 886	718 048
Promotion et communications	685 514	320 462
Promotion et communications - entente QDa (note 6)	1 526 922	689 791
Services professionnels et administratifs	389 342	241 009
Créances douteuses	12 521	99
Formation professionnelle	47 037	29 644
	14 361 442	11 189 936

5. FRAIS FINANCIERS

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts sur les emprunts temporaires	27 637	-
Intérêts sur les emprunts à long terme	1 367 630	1 435 597
Intérêts des frais courus - immobilisations à financer	64 386	-
Autres intérêts, frais bancaires et amortissement des frais de financement reportés	42 804	40 586
	1 502 457	1 476 183

6. REVENUS - ENTENTE QUÉBEC DESTINATION AFFAIRES (QDa)

La Société a conclu des ententes avec la Ville de Québec et l'Office du tourisme créant une équipe de vente régionale, Québec Destination affaires (QDa), dédiée au démarchage du tourisme d'affaires hors Québec. Dans le cadre de ces ententes, la Société a reçu le mandat de gérer le regroupement des ressources humaines et financières suivant le plan d'affaires élaboré par le comité stratégique régional, lequel est informé chaque mois du résultat des démarches; le tout dans le but de promouvoir la région de Québec auprès des clients d'affaires sur les marchés extérieurs. Les dépenses sont remboursées intégralement à même la taxe d'hébergement prélevée par les hôteliers sur les nuitées. Donc, les sommes ainsi engagées sont comptabilisées à titre de charges et leur remboursement à titre de revenus. Les revenus d'administration sont calculés sur les dépenses de promotion et communications et ils amènent un surplus dans les résultats de la Société.

	2023	2022
	\$	\$
Impact de l'entente QDa sur les résultats		
Revenus - entente QDa	2 217 074	1 225 920
Revenus - frais d'administration entente QDa	15 176	6 910
	<u>2 232 250</u>	<u>1 232 830</u>
Frais d'opération et d'administration - entente QDa		
Promotion et communications - entente QDa	1 526 922	689 791
Traitement et avantages sociaux - entente QDa	690 152	536 129
	<u>2 217 074</u>	<u>1 225 920</u>
	<u>15 176</u>	<u>6 910</u>

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2023	2022
	\$	\$
Marge de crédit - Projets d'investissements	27 637	-

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, en vertu d'un régime d'emprunts, valide du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement pour un montant n'excédant pas 28 400 000 \$, dont 5 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 23 400 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissements.

En 2023, des remboursements d'emprunts temporaires pour un montant de 13 179 677 \$ ont été effectués directement par le ministère. Ces remboursements ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie étant donné qu'ils n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

Au 31 mars 2023, la Société détient une marge de crédit auprès du ministre des Finances de 27 637 \$ pour financer ses projets d'investissements (31 mars 2022 : 0 \$). Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majorés de deux points de base à titre de frais de gestion. Le taux d'intérêt de cette marge est de 4,49 % au 31 mars 2023 (31 mars 2022 : non applicable).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2023	2022
	\$	\$
Traitements	993 925	1 107 059
Avantages sociaux	494 438	507 663
Fournisseurs	1 352 253	810 012
Fournisseurs - immobilisations corporelles	2 935 515	12 385 597
Intérêts courus sur emprunts	426 683	451 821
Entretien majeur	168 451	-
	6 371 265	15 262 152

9. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent exclusivement le désamiantage des bâtisses.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2023	2022 (retraité note 3)
	\$	\$
Solde au début	47 207	44 729
Charge de désactualisation - OMHS	2 615	2 478
Solde à la fin	49 822	47 207

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtisses dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	5,54 %	5,54 %
Période d'actualisation	71 ans	72 ans
Taux d'inflation	2,93 %	2,93 %

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 294 572 \$ (286 183 \$ au 31 mars 2022).

10. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2023	2022
	\$	\$
Les subventions reportées s'établissent comme suit :		
Solde au début	78 616 278	75 657 584
Subvention du gouvernement du Québec pour les acquisitions d'immobilisations corporelles octroyée	3 730 767	8 011 286
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(4 790 761)	(5 052 592)
Solde à la fin	77 556 284	78 616 278

11. DETTES

	<u>2023</u> \$	<u>2022</u> \$
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux effectif de 4,090 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 029 701 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2038	24 053 438	25 108 521
Taux effectif de 3,095 % l'an, remboursable par versements semestriels de 400 116 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} décembre 2031	7 208 671	8 008 520
Taux effectif de 3,706 % l'an, remboursable par versements semestriels de 86 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} juin 2037	2 474 392	2 645 016
Taux effectif de 2,207 % l'an, remboursable par versements semestriels de 254 600 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} mars 2027	2 032 412	2 540 492
Taux effectif de 0,882% l'an, remboursable par versements semestriels de 200 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} août 2025	997 947	1 397 067
Taux effectif de 2,287 % l'an, remboursable par versements semestriels de 140 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} mars 2024	278 896	557 692
	<u>37 045 756</u>	<u>40 257 308</u>

Les dettes sont présentées au net des frais de financement reportés d'un montant total de 229 084 \$ (31 mars 2022 : 249 199 \$).

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2024	3 274 606
2025	3 039 270
2026	2 885 726
2027	2 734 047
2028	2 275 107
2029 et suivants	23 066 084
	<u>37 274 840</u>

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtisses	Aménagements	Mobilier et équipement	Logiciels	Total 2023	Total 2022 (retraité note 3)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations							
Solde d'ouverture	5 618 150	159 319 395	7 007 580	11 882 811	777 828	184 605 764	178 072 480
Acquisitions	-	1 730 971	633 322	1 411 674	38 721	3 814 688	8 011 286
Dispositions	-	-	-	(66 980)	-	(66 980)	(1 478 002)
Réduction de valeur	-	-	(83 921)	-	-	(83 921)	-
Solde de clôture	5 618 150	161 050 366	7 556 981	13 227 505	816 549	188 269 551	184 605 764
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	-	77 491 949	1 959 987	9 426 228	739 111	89 617 275	85 300 369
Amortissement de l'exercice	-	3 982 837	576 600	1 001 764	10 493	5 571 694	5 253 228
Incidence des dispositions	-	-	-	(66 980)	-	(66 980)	(936 322)
Solde de clôture	-	81 474 786	2 536 587	10 361 012	749 604	95 121 989	89 617 275
Valeur nette comptable 2023	5 618 150	79 575 580	5 020 394	2 866 493	66 945	93 147 562	
Valeur nette comptable 2022	5 618 150	81 827 446	5 047 593	2 456 583	38 717		94 988 489

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Mobilier et équipement » et « Logiciels » totalisant 40 526 \$ (31 mars 2022 : « Aménagements » et « Mobilier et équipement » totalisant 82 879 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

13. EXCÉDENT CUMULÉ

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Excédent cumulé » :

	2023	2022 (retraité note 3)
	\$	\$
Excédent relatif à un terrain reçu ¹	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	14 396 215	15 166 273
Excédent cumulé réservé pour l'entretien majeur	1 323 631	2 055 338
Excédent cumulé réservé pour le développement des marchés	300 000	300 000
Total de l'excédent cumulé	17 552 096	19 053 861

Les affectations pour l'excédent cumulé investi en immobilisations corporelles, l'excédent réservé pour entretien majeur et l'excédent réservé pour développement des marchés sont approuvées annuellement par le conseil d'administration au moment de l'approbation des états financiers.

¹ L'excédent relatif à un terrain reçu découle de la cession par la Ville de Québec, le 1^{er} janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devrait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation correspondant à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 391 437 \$ (31 mars 2022 : 349 410 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Indemnités de vacances dues au personnel

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant. La provision pour indemnités de vacances dues au personnel est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon les normes et barèmes de rémunération. La provision pour congés de maladie est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour la politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique

La politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique prévoit un montant à verser en indemnité de départ à chaque cadre soumis à cette politique. Les cadres supérieurs de la Société ont droit à une indemnité de départ correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour la rémunération des cadres supérieurs est incluse au poste charges à payer et frais courus.

15. INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

Les instruments financiers qui exposent la Société à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des créances. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La Société investit les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans un compte d'épargne.

À l'égard des créances, la Société estime que le risque de crédit est minime en raison de son processus de facturation et d'encaissement, du suivi rigoureux effectué auprès de chaque client et du bon historique de paiement des clients. Également, la majorité des créances proviennent des organismes gouvernementaux ou municipaux et de clients avec qui la Société fait affaire régulièrement. La Société établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque spécifique de chaque client. Au 31 mars 2023, aucune créance n'a été dépréciée.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2023	2022
	\$	\$
Créances:		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	676 951	363 279
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	220 795	232 409
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	25 992	1 603
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	95 051	105 435
	1 018 789	702 726
Provision pour créances douteuses	(36 883)	(22 487)
Autres créances ¹	1 981 379	232 088
	2 963 285	912 327

¹ Les autres créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 1 899 135 \$ (31 mars 2022 : 190 730 \$) qui ne sont pas des instruments financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement, des subventions et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie contractuels estimatifs des passifs financiers aux 31 mars 2023 et 2022, à l'exception des avantages sociaux :

2023	Total	ÉCHÉANCE				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Emprunts temporaires	27 637	27 637				
Charges à payer et frais courus	5 450 144	3 041 449	168 451	-	2 240 244	-
Dettes (capital et intérêts)	47 597 689	2 283 849	2 271 521	4 228 238	10 926 893	27 887 188
	53 075 470	5 352 935	2 493 972	4 228 238	13 167 137	27 887 188

2022	Total	ÉCHÉANCE				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Charges à payer et frais courus	14 302 668	2 146 640	12 156 028	-	-	-
Dettes (Capital et intérêts)	52 202 009	2 308 043	2 296 277	4 555 371	11 957 886	31 084 432
	66 504 677	4 454 683	14 452 305	4 555 371	11 957 886	31 084 432

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de son emprunt temporaire à taux variable. Ce risque est réduit puisque le capital de l'emprunt a été remboursé en quasi-totalité à la fin de l'exercice.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime, car les remboursements sont faits selon l'échéancier prévu. Les modalités reliées aux dettes sont mentionnées à la note complémentaire 11 aux états financiers.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de la Société. La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des contrats avec des fournisseurs échéant à diverses dates jusqu'au 31 décembre 2027 pour des services d'entretien ménager, d'entretien spécialisé, de services professionnels ainsi que pour exécuter des travaux capitalisables totalisant 2 491 200 \$ (31 mars 2022 : 5 030 331 \$).

Les paiements minimums futurs de ces contrats s'établissent comme suit :

	\$
2024	1 792 462
2025	182 386
2026	171 847
2027	58 653
2028	285 852
	2 491 200

18. DROITS CONTRACTUELS

La Société a conclu des contrats avec des clients échéant à diverses dates jusqu'au 27 avril 2027 pour des contrats de location d'espace pour la tenue d'événements et différents baux de location d'espaces pour des équipements de télécommunication totalisant 2 327 895 \$ (31 mars 2022 : 2 804 774 \$).

Les entrées de fonds minimums futures de ces contrats s'établissent comme suit :

	\$
2024	1 326 443
2025	606 669
2026	354 869
2027	36 329
2028 et suivants	3 585
	<u>2 327 895</u>



CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL

Avant-propos

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

La Société consacre son énergie notamment à attirer à Québec des événements d'envergure nationale et internationale. Pour atteindre ses objectifs, la Société compte donc sur le dynamisme et le professionnalisme de son personnel afin d'offrir à sa clientèle le meilleur service possible.

La Société étant un organisme gérant des fonds publics, elle se doit d'adopter une conduite empreinte de règles d'éthique très élevées.

Par ailleurs, les relations que la Société entretient avec sa clientèle étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble de ses relations d'affaires.

Le présent Code d'éthique constitue un résumé des règles générales de conduite que chacun doit respecter dans l'accomplissement des tâches liées à ses fonctions. Ces règles d'éthique sont regroupées sous les cinq volets suivants et trouvent leur fondement dans les valeurs d'entreprise et de gestion qui sont le fruit d'un consensus à l'interne :

- Le service à la clientèle
- La prestation de travail
- Le comportement
- Le respect de la structure organisationnelle
- L'après-mandat

1. LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et dictent la conduite de chaque membre du personnel. Ces valeurs ont préséance sur toutes autres considérations et sont le dénominateur commun qui rassemble tout le personnel de la Société. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe;
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité;
- La saine gestion, la transparence et l'éthique;
- La créativité et la prise de risques calculés.

2. LES RÈGLES D'ÉTHIQUE

2.1 LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le service à la clientèle constitue l'essence même de la Société. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction de la clientèle. Pour offrir un service de qualité, le membre du personnel doit **traiter la clientèle avec égards et diligence**.

L'obligation de traiter la clientèle avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois, et ce, sans discrimination ni harcèlement. Cette attitude doit favoriser un respect mutuel entre le membre du personnel et la clientèle. Le membre du personnel est à l'écoute de la clientèle, la conseille et fait en sorte de répondre à ses besoins et exigences spécifiques. À cet égard, le membre du personnel fait tout ce qui est en son pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse claire et fiable à toute demande d'information non confidentielle qu'il est en droit d'obtenir.

L'obligation de diligence requiert que le membre du personnel s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés, plus particulièrement ceux qui concernent directement la clientèle.

2.2 LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte quatre types d'obligation : **l'obligation d'assiduité, de compétence, de mise à jour des connaissances ainsi que du respect des normes de santé et de sécurité au travail**.

L'obligation d'assiduité implique que le membre du personnel soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que le membre du personnel accomplisse les tâches qui lui sont confiées en faisant preuve de professionnalisme et en offrant le service demandé dans les temps requis, d'une manière appropriée et efficace, et cela, à la satisfaction de la clientèle de la Société ainsi que de ses supérieurs. Il utilise à cette fin les ressources humaines, matérielles et financières de la Société et profite des connaissances disponibles pour réaliser ses mandats.

L'obligation de mise à jour des connaissances fait appel à la capacité du membre du personnel de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement ses fonctions.

L'obligation du respect des normes de santé et de sécurité au travail exige que le membre du personnel évite les négligences et respecte en tout temps les normes de sécurité en vigueur. Cette obligation impose également au membre du personnel le devoir de signaler tout manquement aux règles de sécurité dont il est témoin.

2.3 LE COMPORTEMENT

Les obligations liées au comportement sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment **l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service**. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, le comportement implique également des obligations particulières reliées à **la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve**.

L'obligation de discrétion signifie que le membre du personnel doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que le membre du personnel adopte

une attitude de retenue en évitant de dévoiler des faits ou des renseignements susceptibles de nuire à la Société ou de porter atteinte à la vie privée des autres membres du personnel, des partenaires et de la clientèle de la Société. La discrétion fait aussi appel à l'obligation de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies. Le membre du personnel évite donc de transmettre des documents confidentiels sans s'assurer au préalable que son correspondant puisse les récupérer rapidement de première main, tout comme il évite de laisser à la vue de tout un chacun des communications de même nature, reçues au Centre des congrès.

Finalement, la discrétion sous-entend également qu'un membre du personnel, avant de publier un texte ou d'accorder une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce au sein de l'organisation doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la direction.

L'obligation de neutralité politique implique que le membre du personnel doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que le membre du personnel doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie le membre du personnel à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que le membre du personnel, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un membre du personnel d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Il importe de préciser que la situation particulière de chaque membre du personnel constitue un facteur important quant à ce respect de **l'obligation de réserve**. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux membres du personnel occupant des postes de commande, car toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important.

Il faut également noter que certains membres du personnel peuvent acquérir dans le milieu professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'obligation d'agir avec honnêteté exige que le membre du personnel évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Cette obligation requiert qu'il fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également de ne jamais être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance. Le membre du personnel agit avec honnêteté par rapport aux fonds et aux biens de l'entreprise, quels qu'ils soient. Il n'utilise jamais à son avantage, dans la gestion de ses propres affaires, ni les biens de la Société, ni les renseignements qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation d'agir avec honnêteté implique que le membre du personnel utilise les technologies de l'information telles que le courrier électronique, Internet et les médias sociaux dans le respect de l'image de la Société. Ainsi, cette obligation interdit l'accès aux sites qui véhiculent des messages obscènes, haineux, racistes, diffamatoires ou violents ainsi qu'à des sites contenant du matériel érotique ou pornographique, de même que l'utilisation du courrier électronique et des médias sociaux qui auraient semblable connotation.

Le membre du personnel exerce ses fonctions avec **impartialité et objectivité**. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

L'obligation d'objectivité implique que le membre du personnel s'assure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour l'organisation sans tenir compte de ses prédispositions personnelles par exemple à l'égard de la clientèle, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Souvent appelé à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels que les restaurants

ou les hôtels, le membre du personnel doit rester objectif en tentant de présenter de façon équitable auprès de la clientèle du Centre des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un membre du personnel renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout membre du personnel qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

La notion de **conflit d'intérêts** doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation potentielle ou une apparence de conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Société et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que le membre du personnel ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

Par ailleurs, un membre du personnel ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions, aucun cadeau, à moins qu'il ne soit de valeur modeste ou de nature purement privée. À cet égard, le membre du personnel doit se référer à la procédure interne de la Société sur les cadeaux.

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour le membre du personnel d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Société. Il faut donc plutôt entendre par **obligation de l'exclusivité de service**, l'exigence minimale que le membre du personnel se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Tout membre du personnel qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Société, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit

s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Société et ne le place pas ou ne le placera pas dans une situation de conflit d'intérêts.

Le membre du personnel qui exerce une fonction à l'extérieur de la Société est tenu, comme tous les membres du personnel, à **l'obligation d'agir avec honnêteté** comme elle est définie précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout membre du personnel, à partir des locaux de la Société et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Société, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Société.

Il faut rappeler que les **obligations d'honnêteté, d'impartialité, d'éviter tout conflit d'intérêts et de l'exclusivité de service** exigent que tout membre du personnel avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaire directement ou indirectement avec la Société ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. Le membre du personnel qui occupe une fonction à l'extérieur de la Société a tout intérêt d'en aviser ses supérieurs et de les consulter sur la conduite à adopter.

2.4 LE RESPECT DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le travail accompli par la Société demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le membre du personnel ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tout le personnel de la Société afin de fournir à la clientèle un service de haute qualité et la qualité de son travail influence celui de ses collègues.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que le membre du personnel respecte **l'obligation de respect hiérarchique ainsi que l'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée**. Il est également important que le membre du personnel cultive un sentiment d'appartenance à la Société.

L'obligation de respect hiérarchique implique que le membre du personnel se conforme à ce qui lui est demandé par ses supérieurs. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que le membre du personnel défende les intérêts de la Société et évite de lui causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par son employeur, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

2.5 L'APRÈS-MANDAT

Les règles relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un membre du personnel, même après qu'il a cessé d'exercer ses fonctions à la Société; elles sont notamment prévues à l'article 2088 du Code civil du Québec :

2088. Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.

Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

Sans limiter la généralité de cet article, les règles applicables à la personne qui a cessé d'exercer ses fonctions à la Société constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'éviter tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre de membre du personnel de la Société.

Ainsi, la personne qui a été à l'emploi de la Société doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures et elle ne peut obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures. De même, cette personne doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs est également disponible sur le site Internet du Centre des congrès de Québec, dans la section *À propos*, sous *Gouvernance et conseil d'administration*.

Avant-propos

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Société compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Société étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Par ailleurs, les activités de la Société étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Sa mission exige de plus qu'elle agisse en étroite collaboration avec les divers intervenants touristiques de la région. Ces particularités exigent que les administrateurs se soumettent à des règles d'éthique et de déontologie à la fois très élevées et, par ailleurs, adaptées aux pratiques d'affaires ayant cours dans le domaine commercial, d'autant plus que ces administrateurs peuvent déjà, à titre personnel, être engagés dans des entreprises commerciales.

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 ainsi que des valeurs d'entreprise et de gestion de la Société. Celui-ci constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent Code doit prendre appui sur ce règlement et ces valeurs.

Ce Code d'éthique s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président et le président-directeur général de la Société, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

1. LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et ont préséance sur toutes autres considérations. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe;
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité;
- La saine gestion, la transparence et l'éthique;
- La créativité et la prise de risques calculés.

2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président-directeur général de la Société.

Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

Obligation de discrétion

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Société sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration.

Obligation de réserve

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Le président du conseil d'administration et le président-directeur général de la Société doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques.

Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit, au président du conseil d'administration, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président-directeur général ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société à moins qu'un tel intérêt ne lui échoie par succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

Obligation d'agir avec honnêteté

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Obligation de l'exclusivité de services

Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si la Société le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au comité des ressources humaines.

Obligation de loyauté

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Responsabilité du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Processus disciplinaire

Tout manquement à l'éthique ou à la déontologie doit être déclaré au président du comité de gouvernance et d'éthique et acheminé à l'autorité compétente, soit le secrétaire général associé responsable des Emplois supérieurs.

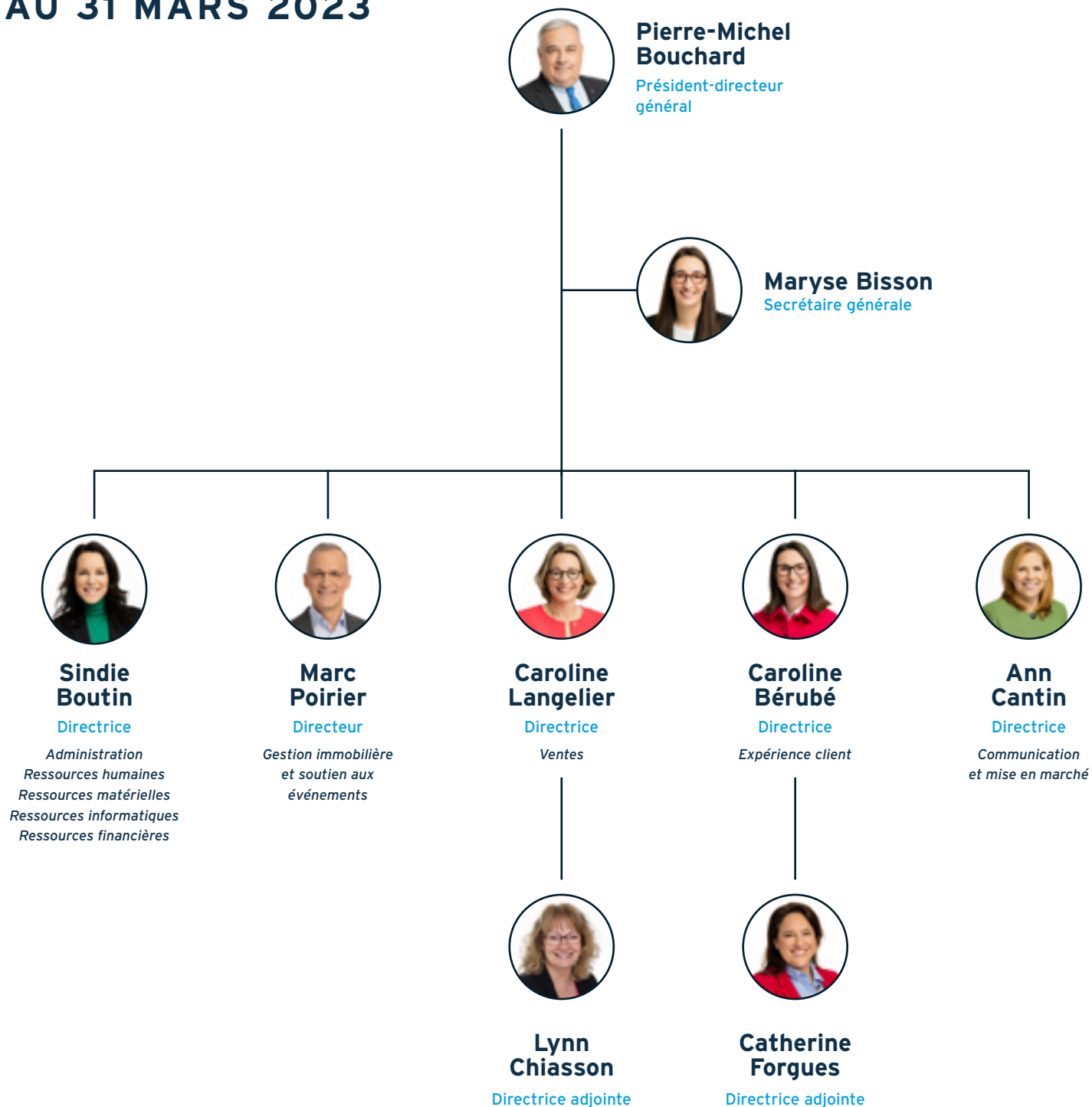
Par ailleurs, le présent Code est soumis au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Dispositions diverses

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III - Activités politiques et au chapitre IV - Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

ORGANIGRAMME DE GESTION

AU 31 MARS 2023



CRÉDITS ET RÉVISIONS

Ann Cantin

*Directrice, Communications
et mise en marché*

Gabrielle Bernier

Rédactrice-révisure

Kesnel-Charles Pelletier

Maria Diaz

Graphistes

COLLABORATION SPÉCIALE

Maryse Bisson

Secrétaire générale

Sindie Boutin

Directrice, Administration

**Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2023**

**Bibliothèque nationale
du Canada, 2023**

ISBN 978-2-550-94685-4

Société du Centre des congrès de Québec
900, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5

418 649-7711 (sans frais : 1 888 679-4000)
sccq@convention.qc.ca
www.convention.qc.ca